

**INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC  
ORGANIZATION**4b, quai Antoine 1<sup>er</sup>  
BP 445  
MC 98011 MONACO CEDEX  
PRINCIPAUTE DE MONACO**ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE  
INTERNATIONALE**Tél : +377 93 10 81 00  
Télécopie : +377 93 10 81 40  
Courriel : [info@iho.int](mailto:info@iho.int)  
Site web : [www.iho.int](http://www.iho.int)**IHO COUNCIL – CONSEIL DE L’OHI****2<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL DE L’OHI  
C-2 DE L’OHI****Londres, 9-11 octobre 2018****COMPTE RENDU***(Version du 19 octobre 2018)*

*Note : bien que la 2<sup>eme</sup> réunion du Conseil de l’OHI se soit déroulée selon le [programme prévu](#), le présent compte rendu suit les sections de [l’ordre du jour](#).*

- [Annexe A](#) : *Liste des participants*  
[Annexe B](#) : *Ordre du jour*  
[Annexe C](#) : *Liste des décisions et actions*

**1. OUVERTURE****1.1. Allocutions d’ouverture et introductions**

- Docs : C2-1.1A*     [Liste des documents](#)  
*C2-1.1B*        [Liste des participants](#)  
*C2-1.1C*        [Liste des membres](#)

Le contre-amiral (CA) Tim Lowe, hydrographe national du Royaume-Uni (RU), directeur de l’organisation hôte, souhaite la bienvenue à Londres à tous les membres du Conseil. Le Secrétaire général de l’OHI, le Dr Mathias Jonas, remercie le Service hydrographique du RU d’accueillir la réunion. Il relève l’absence de l’Inde et de la Fédération de Russie et confirme que le quorum est atteint avec un total de 28 Etats membres du Conseil présents sur 30. Il souhaite également la bienvenue aux Etats observateurs suivants qui se sont inscrits à la réunion : Bangladesh, Chili, Croatie, Fidji, Malte, Myanmar, Nigéria, Pologne, Portugal et Qatar. Il rappelle au Conseil que la première Conférence hydrographique internationale s’était tenue à Londres en 1919. C’est lors de cet événement que la France a proposé l’établissement d’un Bureau hydrographique international, aboutissant ensuite à la création du BHI en 1921, qui deviendra finalement l’OHI en 1970.

Le président du Conseil, le CA Shepard Smith (Etats-Unis), déclare ouverte la deuxième réunion du Conseil et note que près de 40% des membres de l'OHI sont représentés. Le président fait référence à une lettre qu'il a diffusée avant la réunion et rappelle la nécessité de s'assurer que toutes les conclusions et recommandations soient traitées avant le C-3 l'année prochaine afin d'être en mesure de soumettre le rapport à l'A-2. Il considère que les trois principales tâches suivantes doivent être menées à bien lors du C-2 :

- 1) Développer le Plan stratégique.
- 2) Discuter à haut niveau, celui des directeurs de services hydrographiques nationaux, des nouveaux produits et services basés sur la S-100 – tout en faisant le lien avec les célébrations à venir du centenaire de l'OHI.
- 3) S'assurer que le Conseil examine, mette à jour et donne son aval aux résolutions, mandats et recommandations, selon qu'il convient.

### 1.2. Adoption de l'ordre du jour

*Docs : C2-1.2A Rev1 [Ordre du jour](#)  
C2-1.2B Rev2 [Programme](#)*

Le président invite les participants à faire des commentaires sur l'ordre du jour provisoire révisé et sur le programme. Il informe le Conseil que le Dr Graham Allen, directeur par intérim du projet Seabed 2030, s'adressera à la réunion le jeudi 11 octobre. Il note que plusieurs commentaires fournis par des Etats membres (EM) après la date limite officielle ont été mis à disposition, en tant que documents d'information uniquement, mais estime qu'il serait utile de les examiner dans le cadre des débats. L'ordre du jour et le programme sont adoptés sans modification.

**Décision C2/01 : Le Conseil** approuve l'inscription à l'ordre du jour du C-2 des documents d'INformation tels que disponibles sur la page web du C-2.

**Décision C2/02 : Le Conseil** approuve la proposition visant à ce que le Dr Graham Allen informe le Conseil sur le projet Seabed 2030, lors de la 3<sup>ème</sup> journée de la réunion.

**Décision C2/03 : Le Conseil** adopte ensuite l'ordre du jour et le programme.

### 1.3. Dispositions administratives

*Docs : C2-1.3 Références utiles – Documents de base surlignés ([Convention relative à l'OHI](#), [Règlement général](#), [Règles de procédure de l'Assemblée](#), [Règles de procédure du Conseil](#))*

Le Secrétariat de l'OHI invite tous les membres à vérifier la liste des membres du Conseil et à confirmer leurs renseignements individuels. Il explique le processus de rédaction du compte rendu du Conseil après chaque session, les délais ainsi que la tâche des procès-verbalistes et celle des rapporteurs.

**Action C2/04 : Les Etats membres** de l'OHI qui ont un siège au Conseil fourniront au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI. (date limite : permanent)

#### 1.4. Livre rouge (commentaires qui feront l'objet de discussions dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour)

Docs : C2-1.4 [Livre rouge](#)

**Décision C2/05 : Le président du Conseil** félicite les Etats Membres de l'OHI qui ont fourni des commentaires dans les délais pour la préparation du Livre rouge.

### 2. POINTS REQUIS PAR LA 1<sup>ÈRE</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI

- 2.1. **Révision du Plan stratégique de l'OHI** (à examiner dans le cadre du point n 6 de l'ordre du jour)
- 2.2. **Révision de la résolution de l'OHI 2/2007** (décision A1/12) (à examiner dans le cadre du point n°4, rapports du HSSC et de l'IRCC)
- 2.3. **Révision de la résolution de l'OHI 1/2005** (décision A1/19) (à examiner dans le cadre du point n°4, rapport de l'IRCC)
- 2.4. **Révision de la résolution de l'OHI 2/1997** (décision A1/05) (à examiner dans le cadre du point n°4, rapport de l'IRCC)

### 3. POINTS REQUIS PAR LE 1<sup>ER</sup> CONSEIL DE L'OHI

#### 3.1. Examen de l'état des décisions et actions découlant du C-1

Doc : C2-3.1 [Etat des décisions et actions découlant du C-1](#)  
 Suivi de l'action C1/49 ([Présentation](#))

L'assistant du secrétaire appelle l'attention sur le document C2-3.1, présentant l'état d'avancement au 4 octobre des décisions et actions découlant du C-1. Depuis le C-1, toutes les propositions relatives à des amendements de résolutions de l'OHI ont été communiquées aux Etats membres de l'OHI par lettre circulaire aux fins d'approbation et une version mise à jour de la Publication M-3 est à présent disponible, y compris en espagnol. Plusieurs actions et décisions en suspens attendent d'être traitées par l'A-2.

**Décision C2/06** (auparavant C1/17) : **Le Conseil** convient de soumettre la proposition de révision de la règle 12 des ROP du Conseil à l'A-2 et de solliciter des clarifications lors de l'A-2 en vue de résoudre la divergence identifiée (date limite : C-3 en préparation de l'A-2).

**Décision C2/07** (auparavant C1/46) : **Le Conseil** donne son aval pour la proposition d'amendement du Règlement général en vue de traiter de l'aptitude médicale des candidats à l'élection et invite le **président du Conseil** à inclure la proposition d'amendement dans son rapport et dans ses propositions à l'A-2 (date limite : C-3 en préparation de l'A-2).

**Décision C2/08** (auparavant C1/47) : **Le Secrétariat de l'OHI** soulèvera la question de la définition de l'intérêt hydrographique lors de l'A-2 conformément à la clause (c) de l'article 16 du Règlement général et demandera une orientation possible sur les objectifs et sur les moyens de réexaminer cette question (date limite : C-3 en préparation de l'A-2).

Les discussions informelles menées entre l’Australie, le Brésil, le Canada, la France et la Norvège sur d’éventuelles améliorations du Règlement général concernant le processus d’élection ont été examinées en marge de la réunion et il a été convenu de clôturer l’action C1/49 (cf. discussions au paragraphe 9.2).

**Décision C2/09** (auparavant Action C1/49) : **Le Conseil remercie le Canada soutenu par l’Australie, le Brésil, la France et la Norvège** ainsi que tout autre EM intéressé, pour leur proposition visant à mener des discussions informelles sur de possibles améliorations du Règlement général au sujet du processus d’élection (l’Action C1/49 est close).

**Décision C2/10** (auparavant C1/51) : Dans la lettre circulaire du Conseil qui annoncera les réunions du Conseil ayant lieu à Monaco, le **Secrétariat de l’OHI** rappellera aux EM qu’ils peuvent utiliser des salles de réunion disponibles au siège de l’OHI, avant et après les réunions/séances du Conseil (date limite : permanent).

#### **4. POINTS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

##### **4.1. Rapport et propositions du HSSC**

*Doc : C2-4.1A      [Rapport et propositions du HSSC - Présentation](#)*

Le président du HSSC indique que les travaux du HSSC ont été guidés par les tâches du « Programme de travail 2 de l’OHI » et par les priorités clés du Conseil. De la même manière que l’IRCC, le HSSC dispose d’un niveau élevé d’autonomie et il a été en mesure de préserver et d’accroître sa flexibilité en ayant recours aux ressources fournies par le Secrétariat de l’OHI et par les Etats membres. Le HSSC9 s’est tenu au Canada en novembre 2017 et le HSSC10 s’est tenu en Allemagne en mai 2018 suite à la décision prise lors du C-1 d’ajuster le calendrier en vue de fournir une contribution en temps opportun au Conseil de l’OHI. Le HSSC11 devrait par conséquent se tenir en Afrique du Sud en mai 2019. Les difficultés et défis ne sont pas différents de ceux rapportés lors du C-1, excepté la courte période de temps entre le HSSC9 et le HSSC10. La plupart des actions convenues lors du HSSC9 ont progressé normalement. Aucun résultat n’aurait été possible sans les travaux constants et fructueux des groupes de travail et équipes de projet relevant du HSSC.

La révision de la résolution de l’OHI 2/2007 – *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l’OHI* - avait été proposée en deux étapes : les « Directives sur la conduite d’une étude d’impact » ont obtenu l’aval du HSSC10 et sont prêtes à être incluses en tant qu’annexe à la résolution. Le HSSC a examiné l’objectif de l’étude (hypothèses vérifiables), la spécification des méthodes d’évaluation des résultats, les indicateurs minimum mesurables, ainsi que la pertinence des questions de l’étude d’impact. Le groupe de travail a élaboré le cycle de révision après avoir examiné le retour d’expérience des parties prenantes via un sondage confidentiel. Le développement de la procédure d’aval / d’approbation des normes concernées, tenant compte du rôle du Conseil, sera entrepris lors du HSSC11. Il est proposé de diviser l’appendice 1 en deux parties : Normes et Publications (incluant les Directives) qui doivent suivre le processus complet de la résolution de l’OHI 2/2007, et Normes et Publications (incluant les Directives) qui seront développées et tenues à jour sans suivre le processus complet. L’objectif de la révision du cycle d’examen était de fournir davantage de flexibilité dans le processus d’approbation pour la publication d’une nouvelle spécification de produit. Les participants sont satisfaits du cycle d’examen révisé, recommandent que

les parties prenantes soient impliquées à un stade précoce et notent la nécessité de clarifier les trois différentes étapes du nouveau cycle de développement : publication, aval et approbation.

**Décision C2/11 :** Dans le cadre du processus de révision de la résolution de l'OHI 2/2007, le Conseil donne son aval pour le nouveau cycle de révision pour la phase de développement des spécifications de produit.

**Décision C2/12 :** Dans le cadre du processus de révision de la résolution de l'OHI 2/2007, le Conseil donne son aval pour les Directives sur la conduite d'une étude d'impact à l'appui des procédures d'approbation des nouvelles Normes/ Publications/ Spécifications de produit.

**Action C2/13 :** Le Secrétariat de l'OHI, en liaison avec les présidents des HSSC & IRCC, préparera en conséquence des amendements à la résolution de l'OHI 2/2007 et sollicitera l'aval du Conseil avant leur soumission à l'A-2.

Le président du HSSC signale que le mandat et les règles de procédure du HSSC ont été amendés afin de refléter l'existence et le rôle du Conseil, et souligne la capacité du HSSC à décider de la nécessité de demander au Conseil des recommandations relatives aux normes et publications avant de les soumettre aux Etats membres aux fins d'approbation. Les principaux changements proposés au mandat et aux règles de procédure sont les suivants : « 1.8 Examiner des propositions de nouveaux items de travail dans le cadre du programme de travail du Comité et prendre des décisions relatives, en tenant compte des conséquences financières, administratives et des répercussions à plus grande échelle sur les parties prenantes, ainsi que du Plan stratégique et du programme de travail de l'OHI, et rendre compte à chaque réunion du Conseil » ; et « 2.9 Les recommandations susceptibles d'avoir une importance stratégique prises par le Comité seront soumises pour adoption aux Etats membres de l'OHI à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil. Le Comité devrait évaluer et déterminer la nécessité de solliciter le Conseil en vue d'obtenir des recommandations. Si l'aval préalable du Conseil n'est pas jugé nécessaire par le Comité, les recommandations relatives aux normes et aux publications peuvent être soumises directement aux Etats membres de l'OHI aux fins d'approbation, après avoir reçu l'aval du Comité. »

Le Brésil soulève la nécessité d'harmoniser certains paragraphes spécifiques du mandat et des règles de procédure du HSSC avec ceux de l'IRCC (ou vice-versa) et demande que l'aval sur ces amendements soit reporté jusqu'à une discussion ultérieure lors du C-2, lorsque le résultat du processus d'harmonisation pourra être finalisé.

**Décision et action C2/14 :** Le Conseil donne son aval pour les amendements proposés au mandat et aux règles de procédure du HSSC. Le Secrétariat de l'OHI publiera une lettre circulaire de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres sur ces amendements (date limite : novembre 2018).

Le président du HSSC présente les principales priorités du plan de travail de l'OHI pour 2019, en commençant par le calendrier théorique de la S-100 pour les spécifications de produit. Un nouveau plan cadre simplifié de la S-100 doit être revu sur une base annuelle. Le HSSC a donné son aval pour le Guide pour les spécifications de produit de la S-100 et a convenu de l'inclure dans son plan de travail relatif à la S-100. Le numéro S-97 a été attribué au Guide pour les spécifications de produit. Le HSSC a donné son aval à l'édition 1.0.0 de la S-122 et à l'édition 1.0.0 de la S-123 ; le Secrétariat de l'OHI a publié la LC 45/2018 sollicitant l'approbation des Etats membres (date limite fixée au 30 novembre 2018). L'édition 4.0.0 de la S-100 a obtenu l'aval des membres du HSSC et est donc prête

à être soumise à l'approbation des Etats membres. Eu égard à l'édition 2.0.0 de la S-102, le S-100WG et la S-102PT<sup>1</sup> doivent traiter les commentaires de certains membres du HSSC avant que le Secrétariat de l'OHI puisse publier une lettre circulaire sollicitant l'approbation des Etats membres. Le HSSC a accepté le calendrier de publication des spécifications de produit basées sur la S-100, selon les conditions proposées par le président du HSSC concernant le nouveau cycle de révision pour la phase de développement WG/PT des spécifications de produit approuvées avec effet immédiat : édition 1.0.0 de la S-101, édition 1.0.0 de la S-111 et édition 1.0.0 de la S-121. Les principales priorités incluent également le développement d'une spécification d'interopérabilité de la S-100, le développement de toutes les composantes nécessaires pour que la S-101 devienne une réalité, une spécification de produit S-121 pour les limites et frontières maritimes, la consolidation et la clarification des normes en rapport avec les ECDIS/ENC, l'examen des aspects de la qualité des données d'une manière appropriée et harmonisée pour toutes les spécifications de produit de la S-100, la préparation de l'édition 6.0.0 de la S-44, et l'élaboration d'une directive initiale sur l'harmonisation des services maritimes.

Le plan de travail du HSSC pour la période 2019-2020 a été amendé à la lumière des progrès effectués à ce jour, à savoir : l'élaboration de la « S-98 - *Spécification pour l'interopérabilité des données des produits dans les systèmes de navigation de la S-100* », la consolidation du calendrier de la spécification de produit conformément au nouveau plan cadre simplifié de la S-100, avec une attention particulière envers la S-101, la soumission de l'édition 6.0.0 de la S-44, le développement d'une norme minimum pour la validation des données eu égard aux aspects relatifs à la qualité des données de toutes les spécifications de produit basées sur la S-100, et la contribution à l'élaboration d'une directive initiale sur la définition et l'harmonisation des services maritimes.

En réponse aux questions de la France, le président du HSSC et le Secrétaire général expliquent que la priorité relative à la S-121 a été définie par le C-1 dans le « programme de travail 2 » et qu'elle est tirée du processus des Nations Unies (NU) suivi par les Etats membres des NU pour déclarer leurs limites et frontières maritimes conformément aux exigences de la CNUDM et par ceux qui souhaitent compiler les limites maritimes et techniques à partir d'une approche SIG. L'accent mis sur cette priorité ne devrait pas mobiliser trop de ressources du HSSC.

Les Etats-Unis et l'Allemagne soutiennent et font écho aux observations du Secrétaire général sur la S-121, et soulignent l'importance de la S-98. Le HSSC a eu une mission compliquée et de nombreuses priorités. La République de Corée souligne l'importance de développer des jeux de données S-100 en tant que priorité pour l'industrie.

Le président du HSSC présente une demande relative à l'utilisation du Fonds de l'OHI pour les projets spéciaux : des mises à jour incrémentales des jeux de données GML de la S-100 :

- Priorité 1 : tester la possibilité de gérer des mises à jour incrémentales à l'aide d'équipement de radiocommunication, sans remplacer la base de données dans son ensemble ;
- Priorité 2 : développer un outil de production expérimental et un visualiseur sur le web, pour le développement de spécifications de produit basées sur la S-100 ;
- Priorité 3 : développer un prototype de système pour des données vectorielles basées sur la S-100, une boîte à outils à usage général pouvant être utilisée pour configuration rapide des

---

<sup>1</sup> PT : Project Team, équipe de projet.



applications web pour la création de jeux de données et d'ensembles d'échanges pour les produits vectoriels de la S-100.

Le président explique que la demande d'utilisation du Fonds de l'OHI pour les projets spéciaux a été faite en réponse à une demande de transparence faite lors du C-1. Le Fonds est administré par le Secrétariat. La Norvège souligne l'utilité de recevoir des fonds directement pour les projets spéciaux afin d'accélérer le développement des normes S-100.

En réponse aux commentaires des Pays-Bas, des Etats-Unis et de Singapour, le Secrétaire général explique que la possibilité d'utiliser le Fonds pour les projets spéciaux a permis au Secrétariat de travailler de manière flexible.

**Décision et Action C2/16 : Le Conseil donne son aval pour les propositions relatives à l'utilisation du Fonds de l'OHI pour les projets spéciaux, comme demandé par le HSSC, et invite le HSSC et le Secrétariat de l'OHI à mettre en œuvre cette décision en conséquence, dans le cadre du budget de l'OHI pour 2019. (date limite : HSSC-11)**

Le président du HSSC souligne les trois principaux items de travail des plans de travail proposés pour la période 2019-2020 qui ont été identifiés pour chaque groupe de travail/équipe de projet. Le S-100 WG travaillerait sur la publication de l'édition 1.0.0 de la S-101 (avant fin 2018), continuerait d'examiner la manière d'inclure la S-100 dans les normes de fonctionnement des ECDIS de l'OMI (2019), et travaillerait sur le développement continu de la spécification d'interopérabilité S-98 (2019). L'ENCWG assurerait la tenue à jour des publications de l'OHI (S-52, S-57, S-58, S-63, S-64, S-65 et S-66), envisagerait le développement d'isobathes à haute densité contenues dans les ENC, et effectuerait une étude d'impact sur la nouvelle édition de la S-63 en rapport avec le risque de cyber sécurité. Le NCWG assurerait la tenue à jour de la publication de l'OHI S-4 en tant que document fondateur de toutes les cartes marines (papier et électroniques) et développerait un document à débattre sur le futur de la carte papier. Le NIPWG développerait la série S-12n – spécifications de produit pour les informations nautiques et coordonnerait la contribution de l'OHI à la définition et à l'harmonisation des services maritimes de l'OMI qui relèvent de la compétence de l'OHI. Le DQWG développerait et tiendrait à jour une liste de contrôle de la qualité des données pour les développeurs de spécifications de produit, fournirait des orientations aux Services hydrographiques et assurerait l'harmonisation de l'implémentation et de l'examen périodique des spécifications de produit basées sur la S-100 et fournirait des contributions sur la qualité des données aux groupes de travail et équipes de projet, lorsque nécessaire. Le TWCWG développerait, tiendrait à jour et étendrait une spécification de produit pour les tables de marées numériques et de courants ; il développerait, tiendrait à jour et étendrait une spécification de produit pour les courants dynamiques de surface dans l'ECDIS (S-111) et pour les niveaux dynamiques de hauteurs de marées dans l'ECDIS (S-104) ; il tiendrait à jour et étendrait les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI. Le HDWG tiendrait à jour et étendrait les définitions de la base de registres de la S-32 de l'OHI - Dictionnaire hydrographique, assurerait la liaison avec d'autres organes de l'OHI et avec d'autres organisations et publications contenant des glossaires ; il développerait également une structure numérique et une application de base de données à l'appui de la version en ligne de la base de registres de la S-32 de l'OHI - Dictionnaires hydrographique. ABLOS tiendrait à jour la publication de l'OHI C-51 « Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (TALOS) », assurerait une formation sur les aspects hydrographiques de la détermination des limites maritimes et fournirait des conseils et directives sur les aspects techniques du droit de la mer aux organisations pertinentes et aux Etats membres. Le HSPT examinerait l'édition actuelle de la S-44 (5<sup>ème</sup> édition) et identifierait

toute déficience, mettrait à jour le contenu et la structure de la S-44 dans l'intention de publier une 6<sup>ème</sup> édition, et soumettrait une recommandation au HSSC sur le fait de savoir si l'équipe de projet devrait continuer en tant que groupe de travail permanent.

Le président a clarifié le fait que les priorités ont été demandées à des fins de gestion et par conséquent, il préférerait que les groupes de travail continuent de mettre l'accent sur les activités qui pourraient être menées à bien et faire l'objet d'un compte rendu. La Norvège et le Royaume-Uni soutiennent ce point de vue et soulignent l'utilité de la liste. Le Royaume-Uni souligne un décalage éventuel en ce sens que les priorités du HSSC incluent la S-121 qui ne fait pas partie des 3 principaux items dont rendent compte les groupes de travail. Le président du HSSC explique que la liste des priorités a initialement été produite afin de répondre à une demande du C-1. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des questions examinées par chaque groupe de travail. Il est attendu que toutes les questions attribuées aux groupes de travail et aux équipes de projet soient terminées dans les trois prochaines années. Les Pays-Bas indiquent qu'il serait utile d'effectuer une vérification croisée entre les principales priorités du HSSC, leur affectation aux groupes de travail et leur correspondance avec l'annexe D – les 3 principaux items de travail des plans de travail proposés pour la période 2019-2020.

**Décision C2/15 :** Le Conseil approuve les principales priorités du programme de travail 2 de l'OHI/HSSC pour 2019 et les principaux items de travail prioritaires. Le Conseil prend également note des principaux items de travail prioritaires proposés par les GT/PT du HSSC pour la période 2019-2020.

**Action C2/17 :** Au vu du délai entre les réunions HSSC-11 et IRCC-11 en 2019 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-3, le Conseil invite les présidents du HSSC et de l'IRCC à préparer les comptes rendus des réunions de 2019 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-3. (date limite : juillet 2019)

#### 4.2. Rapport et propositions de l'IRCC

Doc : C2-4.2A [Rapport et propositions de l'IRCC - Présentation](#)

Le président de l'IRCC présente le rapport et les propositions du Comité, insistant sur le besoin permanent de renforcement des capacités, sur la nécessité de continuer à résoudre les chevauchements dans les ENC, notant le risque associé d'un comportement imprévisible de l'ECDIS pouvant donner lieu à des préoccupations en matière de sécurité, sur la bathymétrie participative, notamment dans ses aspects juridiques, sur le projet Seabed 2030 et sur l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI). La République de Corée renouvelle son engagement continu au Fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités et souligne un accroissement du financement à compter de 2017. Le Directeur Iptes met en exergue la nécessité de développer plus avant la bonne coordination entre les commissions hydrographiques régionales (CHR), pour parvenir à une meilleure valorisation des ressources disponibles. Le réseau d'anciens élèves des cours de formation de l'OHI s'élargit constamment. La formation en RSM est un autre domaine qui nécessite une coordination entre les régions.



Au cours du débat qui suit, les membres sont invités à s'inscrire, en personne ou en ligne, pour assister à une réunion de démarrage d'une étude conceptuelle mixte sur les MSDI par l'OHI et l'Open Geospatial Consortium (OGC), le 30 octobre. Un atelier sur l'étude conceptuelle est prévu en mars 2019 en République de Corée, avec le groupe de travail sur les MSDI, l'OGC et le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM). Le Pakistan souligne l'importance du rôle des MSDI dans les activités d'évaluation de l'érosion côtière, de l'intrusion saline et de l'affaissement du sol, qui sont souvent une conséquence du changement climatique.

Les amendements proposés aux mandat et règles de procédures de l'IRCC sont approuvés après une étude de comparaison avec les mandat et règles de procédure du HSSC, faite par le président de l'IRCC et le Directeur Iptes (Secrétaire de l'IRCC).

**Décision et Action C2/18 :** Le Conseil donne son aval pour la proposition d'amendements aux mandat et règles de procédure de l'IRCC, tels que révisés lors du C-2, avec un alignement complet sur le paragraphe 9 des règles de procédures du HSSC. Le Secrétariat de l'OHI publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres sur ces amendements. (date limite : novembre 2018).

En ce qui concerne la proposition d'amendement de la résolution 2/1997 sur la création des commissions hydrographiques régionales (cf. document C2-4.2, Annexe B et son Appendice), les membres suggèrent des changements rédactionnels mineurs afin de mettre le libellé en conformité avec le Règlement général et notent qu'une autre révision plus complète de la résolution a été soumise aux commissions hydrographiques régionales, aux fins de commentaires ; toute révision ultérieure devrait inclure une réévaluation de la phrase « *...et leurs travaux devront compléter ceux du Secrétariat de l'OHI* » au paragraphe 1. Le Conseil donne son aval à la proposition, comme suit.

**Décision et Action C2/19 :** Le Conseil donne son aval pour la proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 2/1997, avec une modification du libellé au paragraphe 1 pour lire dans la dernière phrase « *Reconnues par l'Assemblée, les CHR...du Secrétariat* ». Le Secrétariat de l'OHI publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres sur ces amendements. (date limite : novembre 2018).

**Décision et Action C2/20 :** Notant que des travaux sont toujours en cours en vue d'apporter davantage de changements substantiels, l'IRCC soumettra les amendements consolidés à la résolution de l'OHI 2/1997 lors du C-3, aux fins d'approbation ultérieure lors de l'A-2. (date limite : C-3 en préparation de l'A-2).

Le Conseil examine la proposition visant à amender le mandat et les règles de procédure du sous-comité sur le renforcement des capacités (cf. document C2-4.2, Annexe C et son Appendice Rev. 1).

**Décision et Action C2/21 :** Le Conseil donne son aval pour la proposition d'amendements aux mandat et règles de procédure du CBSC. Le Secrétariat de l'OHI publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres sur ces amendements. (date limite : novembre 2018).

S'agissant de la proposition d'approbation de la publication de l'OHI B-12 (Directives de l'OHI sur la bathymétrie participative) (cf. document C2-4.2, Annexe D), le Brésil indique qu'il n'est pas en mesure

d'approuver le projet de publication tel que présenté pour un certain nombre de raisons, principalement la suppression du dernier chapitre du projet original traitant de certains aspects juridiques. Le point de vue du Brésil est qu'au moins une référence à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) devrait être incluse. Le même Etat membre a également exprimé le point de vue selon lequel les données de bathymétrie participative (CSB) devraient être soumises au Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) uniquement via des nœuds sécurisés, tandis qu'un autre Etat membre considère que les données CSB devraient être collectées uniquement par des navires battant pavillon du pays concerné et soumises à l'autorité nationale de ce pays, en premier lieu.

D'autres membres du Conseil, bien que mesurant les restrictions imposées par la législation nationale de certains Etats membres, en appellent à une perspective mondiale, visant à la contribution éventuelle de données CSB pour résoudre des problèmes universels, tel le changement climatique. Des directives venant d'une organisation internationale aussi respectée que l'OHI pourraient aider à dissiper en partie le scepticisme ambiant concernant l'intérêt des données CSB. Plusieurs membres estiment que l'OHI ne peut pas fournir d'orientation juridique et que les questions juridiques relèvent de chaque Etat et de l'organisation qui collecte les données CSB. Il est convenu d'une manière générale que la publication doit montrer que les données CSB ne peuvent pas être obtenues légalement dans certaines juridictions, ou qu'elles doivent respecter des lois et règlements nationaux ; la proposition de liste d'Etats permettant de collecter des données CSB, détaillant toute limite à ce processus, est considérée comme une ressource utile, qui devrait potentiellement être publiée sur le site web de l'OHI, même si certains Etats membres précisent qu'ils ne sont pas en mesure de donner d'autres informations que les références aux lois et règlements nationaux. Toutefois, la République islamique d'Iran considère que cette manière de désigner nominativement les Etats pourrait susciter la critique internationale.

Le président appelle l'attention sur les autres commentaires à ce sujet qui sont contenus dans le Livre rouge (C2-1.4).

Le Secrétaire général souligne que la publication est un document technique qui vise à fournir des orientations et à proposer des procédures types à suivre dans un domaine où les opérateurs privés sont déjà actifs conformément aux lois en vigueur.

A la suite de consultations informelles au cours de la réunion, la Norvège propose d'inclure la réserve suivante à la page 3 de l'édition 1.0.0 de la publication : « *Ce document fournit des directives techniques et ne peut en aucun cas se substituer ou déroger aux lois et aux règlements nationaux ou internationaux* ». Cette déclaration clarifie le fait que dans une publication technique comme la B-12, le problème est celui des obstacles éventuels aux flux des données, plutôt que celui de la responsabilité juridique en général. L'assistant du Secrétaire explique que la réserve sera incluse dans la première édition de la B-12, de manière à ce que cette directive tant attendue puisse être mise à la disposition du public sur le site web de l'OHI, dans les meilleurs délais. Le débat a abouti à une action visant à charger le CSBWG d'effectuer des travaux plus détaillés sur le flux des données. Une future édition 2.0.0 contenant ces détails sera soumise à l'approbation des Etats membres, en temps utile, et complétée avec toutes les autres directives sur les questions relatives aux processus du flux des données convenues par le CSBWG et ayant obtenu l'aval de l'IRCC entre temps.

**Décision C2/22 : Le Conseil donne son aval pour la proposition d'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI B-12 – Directives de l'OHI sur la bathymétrie participative, - avec l'inclusion de la réserve<sup>2</sup>**

<sup>2</sup> « *Ce document fournit des directives techniques et ne peut en aucun cas se substituer ou déroger aux lois et aux règlements nationaux ou internationaux* »

convenue lors du C-2 – mais convient que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la description du flux des données (capteur, renseignements sur les Etats côtiers, DCDB) avant que ces directives puissent entrer pleinement en vigueur.

**Action C2/23 :** L'IRCC chargera le CSBWG, en lui donnant des orientations, de développer plus avant un paragraphe plus détaillé sur le flux de données en préparation de l'édition 2.0.0 de la B-12 (date limite 31 octobre et 31 janvier 2019). L'IRCC donnera son aval par correspondance (date limite : 31 mars 2019). Dès que l'aval de l'IRCC sera obtenu, le **Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI qui sollicitera l'approbation des EM sur l'édition 2.0.0 de la B-12, incluant ce paragraphe (date limite : 15 avril 2019).

En ce qui concerne la proposition d'amendement de la résolution 6/2009 telle qu'amendée, portant sur la Revue hydrographique internationale (cf. document C2-4.2, Annexe E et son appendice), le Conseil fait part de sa satisfaction à l'université du Nouveau Brunswick, Canada, qui a entrepris la numérisation des archives de la Revue, celles depuis 1923 étant actuellement en ligne.

**Décision et Action C2/24 :** Le Conseil donne son aval pour la proposition d'amendements de la résolution de l'OHI 6/2009. Le **Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des EM sur la proposition d'amendements à la LC de l'OHI 6/2009 (date limite : décembre 2018).

**Décision C2/25 :** Le Conseil donne son aval pour la proposition des principales priorités de l'IRCC du programme de travail de l'OHI pour 2019.

**Décision C2/26 :** Le Conseil félicite l'IBSC, les RENC et le CSBWG pour leurs remarquables accomplissements respectifs depuis la tenue du C-1.

**Item 4.2B – Commentaires sur la résolution de l'OHI 1/2018 – *Suppression des données ENC qui se chevauchent dans des zones à risque démontrable pour la sécurité de la navigation***

Doc : C2-4.2B [Commentaire de la France sur le rapport de l'IRCC au C-2 : application de la résolution de l'OHI 1/2018 \(LC de l'OHI 19/2018\) - Présentation](#)

En ce qui concerne l'application de la résolution de l'OHI 1/2018 (cf. document C2-4.2B), la France appelle l'attention sur les chevauchements dans les ENC qui provoquent le comportement imprévisible de l'ECDIS, entraînant un risque pour la sécurité de la navigation. La résolution 1/2018 demande la suppression des chevauchements de données ENC dans l'année qui suit leur identification. Toutefois, il se pourrait que différents producteurs d'ENC ne s'entendent pas toujours sur la priorisation des risques associés aux chevauchements. Il est proposé que la criticité des risques soit l'un des facteurs pris en compte dans le processus de priorisation et qu'en cas d'opinions divergentes, la plus grande criticité soit utilisée. L'IRCC devrait dans l'année préparer une évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de la résolution 1/2018 et, si nécessaire, rédiger des propositions en vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre.

Plusieurs membres notent que les chevauchements dans les données ENC ont souvent des origines politiques qu'il est difficile de résoudre rapidement et suggèrent que des améliorations techniques aux ECDIS pourraient résoudre ces problèmes lors du téléchargement des ENC qui se chevauchent. L'IRCC pourrait produire des directives techniques pour les commissions hydrographiques régionales qui ont souvent la responsabilité d'évaluer l'état des chevauchements et les risques pour la navigation.

Le président appelle l'attention sur les autres commentaires à ce sujet qui sont contenus dans le Livre rouge (C2-1.4). La France clarifie le fait que sa proposition concerne l'évaluation de l'efficacité de l'approche réglementaire de la résolution, et non l'évaluation de la situation des chevauchements au niveau mondial en tant que tels ?.

L'assistant du Secrétaire suggère que ce point soit examiné en deux temps, à la prochaine réunion du groupe de travail WEND en février 2019 d'une part, suivi d'un rapport à l'IRCC en juin 2019 d'autre part.

**Action C2/27 : L'IRCC chargera le WENDWG d'inclure dans l'ordre du jour de sa prochaine réunion une évaluation initiale des enseignements tirés du processus d'application de la nouvelle résolution de l'OHI 1/2018 depuis son entrée en vigueur (date limite : février 2019). Par la suite, le président du WENDWG rendra compte de cette évaluation initiale à l'IRCC-11 (date limite : fin avril 2019).**

**Décision et Action C2/28 : A la suite de cette évaluation initiale, l'IRCC chargera le WENDWG d'établir comment cette évaluation de l'efficacité de la résolution de l'OHI 1/2018 devrait être effectuée en lui donnant des orientations relatives, de même que sur les résultats attendus (date limite : juin 2019). Par la suite, l'IRCC soumettra si besoin des amendements à cette résolution et rendra compte du résultat de ce processus dans l'ensemble des régions de cartographie (date limite : C3 en préparation de l'A2).**

#### **4.3 Développement et fourniture future des produits de la S-100**

*Doc : [C2-4.3](#) & commentaires du Livre rouge – [Présentation](#) – Au-delà des cartes marines ([Présentation](#))*

Le Secrétaire général note qu'en principe les commentaires contenus dans le Livre rouge ne seront pas répétés pendant la réunion du Conseil (en raison de contraintes de temps) et appelle l'attention sur un certain nombre de produits hydrographiques basés sur la S-100 qui ont atteint un niveau de maturité qui justifie un débat sur les aspects pratiques de la production et de la diffusion des ensembles de données ce qui nécessite une action spécifique du HSSC et de l'IRCC. Il sera également nécessaire de collaborer avec l'industrie et d'approcher l'OMI pour examiner le statut juridique des nouveaux produits en tant qu'équivalents des cartes et publications nautiques numériques existantes pour vérifier leur conformité avec les prescriptions d'emport applicables contenues dans la convention SOLAS. La S-100 est le cadre d'application le plus important de la série de normes géographiques ISO 19100 à l'échelle mondiale, qui garantira que les nouvelles composantes fassent partie d'une famille de normes et ne soient pas gelées dans le temps mais tenues à jour et révisées au fur et à mesure des changements technologiques.

Un certain nombre d'activités sont proposées. Le HSSC pourrait organiser un atelier sur les concepts de production, validation et distribution des données basées sur la S-100 en 2019, éventuellement en parallèle de la réunion C-3. L'IRCC pourrait charger le WENDWG d'examiner l'applicabilité des principes WEND aux ENC de la S-101 et à la première génération de produits basés sur la S-100 et rendre compte au C-3. Les présidents du Conseil, du HSSC et de l'IRCC, ainsi que le Secrétaire général, pourraient préparer une « feuille de route » pour coordonner la production et la diffusion régulières de produits hydrographiques basés sur la S-100, en vue de discussions au niveau régional. Ceci ferait ensuite l'objet d'un débat à l'A-2 dans le cadre de la préparation du programme de travail 2021-2023. Le Secrétaire général sollicite des conseils sur quand et comment informer l'OMI de ces

récents et importants développements.

Les Etats membres formulent différents commentaires devant être débattus :

- L'expression « feuille de route » n'est peut-être pas appropriée à moins qu'elle ne se réfère à une tâche spécifique telle la démonstration de la réalisation/de la mise en œuvre de normes.
- Des travaux complémentaires sont requis avant de présenter quoi que ce soit à l'OMI, comme par exemple l'évaluation de la demande côté utilisateur, la démonstration des bénéfices des nouvelles normes et la fourniture de directives sur leur mise en œuvre, le banc d'essai n'étant pas considéré comme suffisamment mûr à ce stade. D'un autre côté, certains autres Etats membres précisent que l'OMI devrait également être davantage impliquée dans le débat sur les produits de la S-100.
- Le développement et la diffusion des produits basés sur la S-100 sont-ils une fin en soi ou simplement une étape d'une feuille de route, avec une finalité stratégique à plus long terme ?
- L'OHI devrait-elle être responsable de la coordination, du développement et de la diffusion de nouveaux produits ou bien cette responsabilité devrait-elle incomber aux autorités hydrographiques régionales ou nationales, étant donné que les variations régionales doivent être prises en compte puisque les objectifs de fourniture d'une norme peuvent être différents ? L'OHI devrait jouer un rôle de coordination global dans ce processus.
- La nécessité d'aligner la feuille de route proposée sur le plan stratégique révisé final de l'OHI et des directives sont nécessaires, par exemple pour que le contrôle de l'Etat du port soit en mesure de comprendre quelle conformité avec la S-100 un navire devrait avoir.
- Les directives ne devraient pas être trop spécifiques : les références aux normes antérieures établies à partir d'un modèle basé sur l'usage de produits papier ne sont peut-être plus pertinentes, et il est donc important de permettre une certaine flexibilité.
- Les produits de la S-100 sont axés sur la navigation électronique et pourraient ne pas être applicables pour des questions intéressant d'autres parties prenantes, par exemple pour des questions marines plutôt que maritimes.
- Les personnes ayant une expérience dans les jeux de données test de la S-101 indiquent qu'une plus grande attention doit être accordée au plan de transition, permettant à la fois des étapes de pré et de post traitement, selon qu'il convient.
- L'OHI doit promouvoir l'implémentation des nouvelles normes si elle souhaite conserver son leadership dans le domaine. Il serait peut-être judicieux de faire porter les efforts sur les normes les plus importantes ou les plus faciles afin d'obtenir un résultat finalisé.
- La mise en œuvre des principes WEND repose sur la diffusion des publications papier et des ENC. Etant donné qu'il s'agit d'une question numérique, y aura-t-il des principes WEND différents ? Ceci pourrait être examiné par un groupe de travail utilisant l'expérience acquise lors de l'introduction des ENC de la S-57.
- La nécessité de collaborer avec les fabricants d'équipements et avec les distributeurs.

Les décisions suivantes sont prises :

**Action C2/29 : Le HSSC examinera la possibilité d'organiser une présentation/démonstration des produits et bancs d'essai basés sur la S-100 au cours d'une session dédiée du C-3 (dates limites :**



HSSC-11, C-3)

**Action C2/30 : L'IRCC** fournira des orientations au **WENDWG** afin qu'il examine l'applicabilité des principes similaires à ceux de la WEND pour la production et pour la diffusion des ENC de la S-101 et de la première génération de produits basés sur la S-100, et rendra compte au C-3 (date limite : déc. 2018, C-3)

**Action C2/31 : Les présidents du Conseil, du HSSC et de l'IRCC ainsi que le Secrétaire général** prépareront une stratégie de mise en œuvre visant la production et la diffusion de manière régulière et harmonisée des produits basés sur la S-100 pour discussion plus avant lors de l'A-2 et en vue de la préparation du programme de travail de l'OHI pour la période 2021-2023 (date limite : C-3 en préparation de l'A-2)

**Action C2/32 : Le Secrétaire général** commencera à échanger avec la Division de la sécurité maritime de l'OMI, sur une base informelle selon qu'il convient, pour la tenir informée de l'évolution du cadre de la S-100 et de son futur impact possible sur les instruments de l'OMI.

Quatre Etats membres font part de leurs expériences initiales dans l'application des nouvelles normes basées sur la S-100. Le Canada a concentré ses efforts sur l'élargissement de la fourniture de services de données à l'aide d'une application basée sur le Cloud et gérée par PRIMAR. La Norvège conduit un projet pilote avec le Canada et la Suède pour mettre à disposition les nouveaux produits basés sur la S-100 aux fins d'expérimentation par les utilisateurs finaux, via l'infrastructure mise en place pour les RENC. La République de Corée œuvre pour respecter son engagement de mettre à disposition les jeux de données basés sur la S-100 avant 2021. Les Etats-Unis expérimentent l'utilisation de la S-102 pour la navigation de précision, de la S-111 pour les courants de surface, de la S-412 pour la prévision océanique des vagues, de la S-104 pour le niveau de l'eau et de la S-129 pour la gestion de la profondeur d'eau sous la quille, ce qui a déjà facilité l'entrée de bâtiments plus larges dans le port de Long Beach, à Los Angeles. Les Etats-Unis ont noté les défis à relever pour traiter la question de l'organisation des données qui ne correspondent pas aux frontières cartographiques, la fréquence de la diffusion des données (quotidienne, toutes les heures, etc.) et l'intégration système.

## 5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

### 5.1. Examen de l'état financier actuel de l'OHI

Doc. : C2-5.1 [Rapport financier mensuel](#)

Ce point a été débattu avec le point 5.3 de l'ordre du jour.

### 5.2. Examen des affaires générales de l'OHI (Programme 1) et programme de travail de l'OHI proposé pour 2019

Doc. : C2-5.2 [Programme de travail de l'OHI proposé pour 2019 - Présentation](#)

Le Secrétaire général présente un aperçu du programme de travail de l'OHI pour 2019, établi à partir de l'année deux du programme de travail triennal approuvé à la première session de l'Assemblée de l'OHI, couvrant les aspects suivants : affaires générales, services et normes hydrographiques et coordination et soutien inter-régional. Le programme 1 comprend la contribution au Groupe



d'harmonisation OMI-OHI sur la modélisation des données (HGDM), l'évaluation de la participation à des événements périphériques au champ central de l'hydrographie, la refonte du site web, le soutien au Conseil dans sa phase de consolidation opérationnelle, et la collaboration envisagée avec le groupe de travail de l'UN-GGIM sur les informations géospatiales marines. Les actions relatives au programme et résultant du C-1 ont inclus l'obtention de l'approbation des Etats membres afin de poursuivre la procédure d'approbation des recommandations faites par le HSSC et par l'IRCC, l'obtention de l'approbation pour réviser neuf résolutions de l'OHI, et la fourniture d'un soutien supplémentaire pour la gestion du renforcement des capacités. Le thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2019 est le suivant : *Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin*.

La Norvège soutient le programme de travail pour 2019 et exprime le souhait de travailler avec le Secrétariat et le président de l'IRCC dans le but de fournir des résultats clés pour la Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA) en 2019. Ceci est accueilli avec satisfaction par le Secrétariat<sup>3</sup>. Les Etats-Unis soutiennent les priorités du programme de travail ainsi que la nécessité d'incorporer la plus large communauté afin d'atteindre les objectifs souhaités, incluant le milieu universitaire et l'industrie sans lesquels il serait impossible de répondre aux exigences de la S-100. Dans sa réponse aux commentaires sur la coordination et le soutien inter-régional, le Secrétaire général indique qu'il souhaite intensifier la collaboration avec les Nations Unies et le milieu universitaire, y compris avec l'Université maritime mondiale de Malmö, l'IMLI et son nouvel institut sur les océans.

**Décision C2/34 : Le Conseil** approuve les principales priorités identifiées par le Secrétaire général de l'OHI ainsi que par les présidents du HSSC et de l'IRCC et approuve le programme de travail de l'OHI pour 2019.

**Action C2/35 : Le Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI mettant à la disposition des EM de l'OHI le programme de travail de l'OHI 2019 tel qu'approuvé par le Conseil [la version finale devra inclure les principaux résultats/objectifs de la CHRA] (date limite : permanent)

**Décision et Action C2/36 : Le Conseil** note le thème retenu pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2019 « *Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin* » qui sera diffusé aux Etats membres de l'OHI par LC de l'OHI.

**Action C2/37 : Le Conseil** invite le **président/le Secrétaire général** à fournir les priorités clés du programme de travail de l'OHI en même temps que les autres documents d'accompagnement pour les réunions du Conseil (date limite : permanent)

### 5.3. Proposition de budget de l'OHI pour 2019 (Débattu avec 5.1)

Doc. : C2-5.3      [Proposition de budget de l'OHI pour 2019 et Annexe A - Présentation](#)

Le Secrétaire général souligne le détail de l'état financier actuel et de la proposition de budget de l'OHI pour 2019. Conformément au règlement révisé (cf. LC de l'OHI 26/2018), l'OHI suit la nouvelle résolution sur la procédure d'examen des états financiers annuels ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante. Les estimations budgétaires et le programme de travail annuel associé pour chaque année suivante sont fournis par le Secrétaire général deux mois avant la réunion du Conseil et les estimations budgétaires pour l'exercice financier suivant

---

<sup>3</sup> La liste des principaux résultats visés en 2019 a été fournie au Secrétariat de l'OHI au cours de la réunion.

sont fournies par le Secrétaire général à la Commission des finances par correspondance. Le recouvrement des contributions s'élève à 85,65% (supérieur à l'année précédente et supérieur à la moyenne des cinq dernières années (80,87%). Trois Etats membres n'ont pas réglé leurs contributions pour 2017, un Etat membre n'a pas réglé ses contributions pour 2016 et 2017 et a fait l'objet d'une suspension. Un règlement anticipé pour 2019 a été reçu de 15 Etats membres. A la date de septembre 2018, 71% des dépenses sont affectées aux charges de personnel, 18% aux charges opérationnelles, 2% aux dépenses d'investissement et 9% aux différents Fonds. Approximativement 50% du budget de fonctionnement (soit 9% des coûts totaux) ont été consacrés aux déplacements : cette année, les frais de déplacement seront diminués de 10%. L'excédent de fin d'année de 171 000 euros correspond à une économie de 5% dans le budget annuel de 3 519 400 €.

Le budget ne comprend pas de coût d'hébergement grâce au généreux soutien de la Principauté de Monaco qui met gracieusement à disposition les locaux du siège de l'OHI. Le Secrétaire général a soigneusement examiné les comptes à la fin de chaque mois et annonce avec satisfaction un budget équilibré qui devrait rester stable en 2019. Dans sa réponse aux questions, il confirme que des fonds ont été affectés à des projets spéciaux mais qu'il n'a pas toujours été possible de les affecter à l'avance : par ailleurs les projets spéciaux sont souvent financés avec le soutien des Etats membres.

**Décision C2/33 : Le Conseil prend bonne note des informations fournies sur l'état financier actuel.**

**Décision C2/38 : Le Conseil approuve la proposition de budget de l'OHI pour 2019 et, notant l'impact du projet OHI-100 de l'OHI, soutient la demande de dotation supplémentaire au Fonds pour les projets spéciaux aux fins d'externalisation.**

## **6. REVISION DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

### **6.1. Rapport et propositions du SPRWG**

*Doc. : C2-6.1      [Rapport du groupe de travail sur la révision du Plan stratégique de l'OHI – Annexe A – Présentation](#) – Proposition d'orientation pour le plan stratégique ([Présentation](#))*

Le président du groupe de travail sur la révision du Plan stratégique (SPRWG) présente le rapport du GT. Le GT a convenu de son mandat et de ses règles de procédure. Il est composé de 23 membres, dont 17 sont également membres du Conseil. Il a principalement travaillé par correspondance, bien que 15 membres aient participé à une réunion *ad hoc* organisée à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> réunion de l'IRCC à Goa, Inde, en juin 2018.

Le SPRWG a identifié plusieurs problèmes dans le plan stratégique actuel de l'OHI. Les hypothèses stratégiques sont un mélange entre hypothèse et analyse de contexte, avec divers degrés d'impact sur les travaux de l'OHI. Le document est compliqué, en particulier en ce qui concerne les liens entre les orientations stratégiques et les programmes de travail correspondants, ce qui rend difficile l'identification de priorités. Il n'y a pas d'implication pratique dans le suivi des indicateurs de performance stratégique et il n'existe pas d'item relatif à cet examen et à l'évaluation de la progression des travaux à l'ordre du jour de l'Assemblée ou du Conseil.

Les suggestions des membres du SPRWG, toujours provisoires et sous réserve des commentaires et de l'examen du Conseil, comprennent la nécessité de porter un intérêt croissant au contexte stratégique de manière générale, ainsi que celle de disposer d'un plan plus direct et ciblé avec un nombre fixe de cibles stratégiques à atteindre d'ici 2026. Les objectifs généraux pourraient par exemple inclure une bonne couverture des services et produits existants, ou une meilleure

harmonisation des données, produits et services hydrographiques ainsi que davantage d'accessibilité à ces derniers.

Les membres du Conseil notent que des définitions formelles des notions d'objectifs et de cibles stratégiques seraient nécessaires. Les membres demandent quel serait le rôle possible du HSSC et de l'IRCC dans la préparation du plan stratégique révisé, compte tenu de la courte période de temps restant avant l'A-2.

Le Secrétaire général met en exergue le rôle de l'OHI en tant que force motrice pour l'harmonisation, qui permet de s'assurer que chaque Etat membre conduit ses activités hydrographiques de manière cohérente, et qui fournit un mécanisme de renforcement des capacités et des formations à cette fin. L'organisation doit reconnaître le vaste contexte sociétal au-delà de la navigation, incluant les changements climatiques et d'autres questions d'ordre environnemental.

Au cours de la discussion qui a suivi, les membres appellent à un plan stratégique plus simple, suivant éventuellement dans les grandes lignes celui adopté par l'AIMS, avec moins d'objectifs stratégiques généraux. Il est important d'accroître la visibilité de l'OHI et d'aligner le plan stratégique révisé avec les cadres stratégiques mondiaux tels que les Objectifs de développement durable des Nations Unies relatifs à l'économie bleue et aux mesures d'atténuation des changements climatiques.

Après des consultations informelles, le président du SPRWG présente une structure révisée du plan stratégique (cf. schéma 1 ci-dessous).

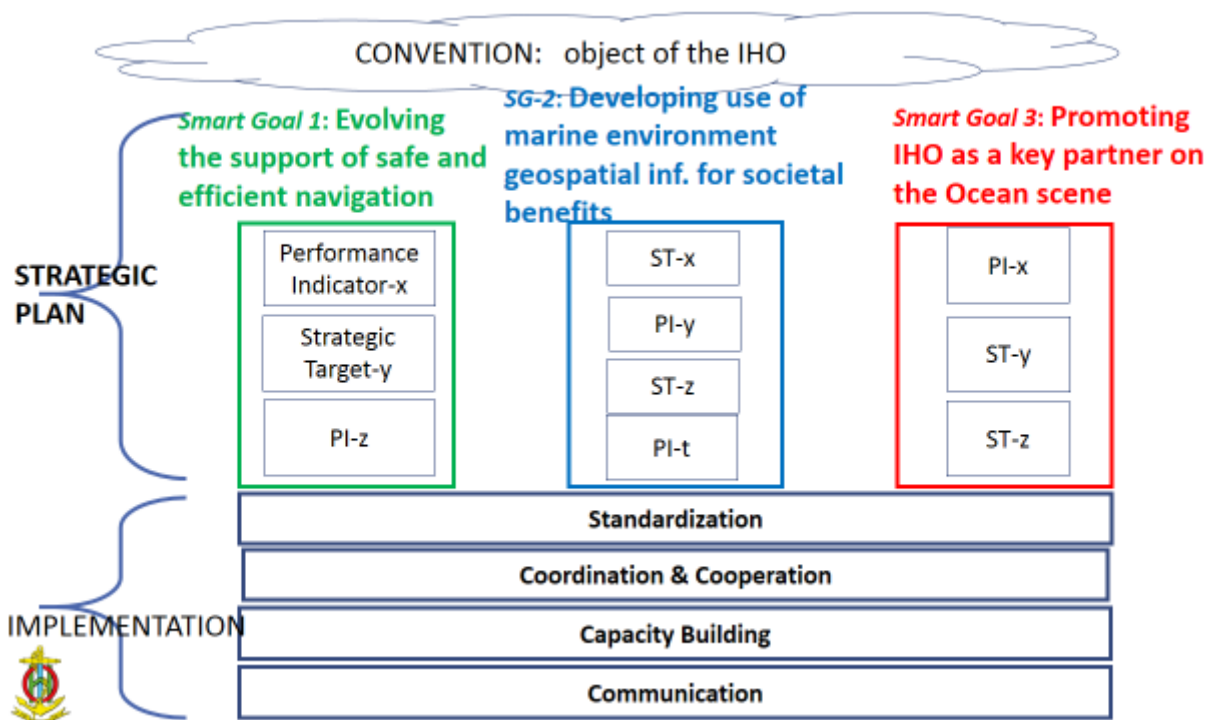


Schéma 1. Structure révisée du plan stratégique de l'OHI

Le plan de management révisé des activités du groupe de travail comprend une réunion de deux jours pour rédiger le projet début 2019, un retour du HSSC et de l'IRCC sur les propositions faites par le groupe de travail, une deuxième réunion du SPRWG en juin et la soumission de ses propositions finales au C-3. Le Secrétaire général deviendra membre du SPRWG. Le HSSC et l'IRCC effectueront des examens réguliers du Plan stratégique.

Le Secrétaire général note que le Plan stratégique couvre généralement une période glissante de six ans, alors que le programme de travail couvre une période de trois ans : un programme de travail triennal pour la période 2021-2023 (basé sur le plan stratégique actuel) pourrait ainsi être soumis à l'A-2 aux fins d'approbation, alors que le programme de travail suivant (2024-2026) sera ensuite préparé conformément au nouveau plan stratégique, s'il est adopté par l'A-2. Le président du SPRWG suggère que le programme de travail 2021-2023 soumis à l'Assemblée tiende compte néanmoins, éventuellement sous forme d'options, des cibles proposées dans le projet de plan stratégique pour leur projection après l'A-2.

Le Conseil accueille favorablement la structure révisée du plan stratégique. Les Pays-Bas notent que les hypothèses stratégiques nécessiteront une révision et que le SPRWG devrait s'assurer que les objectifs stratégiques soient alignés avec l'objectif stratégique général de l'OHI (cf. Article II de la Convention). Le programme de travail devra être aligné avec le Plan stratégique. L'assistant du secrétaire note que le SPRWG tient à jour un espace de travail collaboratif sur le site web de l'OHI<sup>4</sup>, au moyen duquel les Etats membres peuvent suivre les progrès des travaux. Le président du Conseil confirme auprès du Conseil que les propositions de changements constituent une « réécriture complète » du Plan stratégique plutôt qu'une « révision ». Le Conseil autorise le SPRWG à travailler sur cette base.

**Action C2/39 :** Notant l'importance du contexte international (Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, Négociation de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales) et l'objectif de l'OHI tel que stipulé dans la Convention relative à l'OHI, le **Conseil** charge le **SPRWG** de rédiger un plan stratégique sur la base des 3 objectifs SMART évalués lors du C-2 (date limite : conformément au plan de management).

**Action C2/40 :** Le président du **SPRWG** collaborera avec les **présidents du HSSC et de l'IRCC** et leur fournira des projets de cibles stratégiques et d'indicateurs de performance qui pourraient être examinés lors des HSSC-11 et IRCC-11 aux fins d'obtenir des premiers commentaires en retour sur les possibilités de mise en œuvre dans le futur (date limite : 15 mars 2019 (pour le HSSC) ; 15 avril 2019 (pour l'IRCC)).

**Décision C2/41 :** Le **Conseil** donne son aval sur le plan de management pour la phase de rédaction d'une version révisée complète du plan stratégique, comme proposé par le SPRWG, et pour la participation du Secrétaire général en tant que membre.

## **7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

### **7.1. Préparatifs du triennat de célébrations du centenaire de l'OHI (OHI-100)**

*Doc. C2-7.1 - [Préparatifs du triennat de célébrations du centenaire de l'OHI \(OHI-100\)](#) - [Présentation](#)*

Le Secrétaire général présente le programme initial pour les célébrations du centenaire de la création de l'OHI. Il est noté qu'une promotion a déjà été activement mise en place et mettra en exergue l'envergure mondiale de l'OHI. Des activités seront organisées sur trois ans, à compter du 100<sup>ème</sup>

<sup>4</sup> Cf. [www.who.int](http://www.who.int) > Conseil > SPRWG et [One Drive Link](#)

anniversaire de la 1<sup>ère</sup> Conférence hydrographique internationale, à Londres, en 2019, puis avec la seconde session de l'Assemblée de l'OHI, en 2020, et enfin avec l'anniversaire de la création du Bureau hydrographique international à Monaco, en 2021. L'apogée de ces célébrations sera la Journée mondiale de l'hydrographie (JMH) le 21 juin 2021. L'OHI aura également l'opportunité de présenter ses réalisations lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2021 et lors de l'Assemblée de l'OMI en novembre 2021.

Plusieurs entretiens vidéo de personnalités notables de l'histoire récente de l'OHI ont déjà été enregistrés, ces personnes composant également le comité éditorial pour la publication du Livre d'or de l'OHI, provisoirement intitulé « 100 Years of International Cooperation in Hydrography ». Ce livre sera une publication distrayante et éducative visant un public non-spécialiste. D'autres activités sont prévues, telles qu'une exposition de cartes anciennes au Yacht Club de Monaco en avril 2019 : il sera demandé aux Etats membres de soumettre des cartes anciennes, en format papier et électronique pour une seule zone de leur juridiction. Un Symposium se tiendra également au Musée océanographique de Monaco les 20 et 21 juin 2019, en même temps que la JMH. Un symposium/séminaire de haut niveau devrait également avoir lieu pour la Journée mondiale de l'hydrographie de 2021, avec la participation, on l'espère, de SAS le Prince Albert II de Monaco, du Secrétaire général des Nations Unies, du Secrétaire général de l'OMI et d'autres hauts dignitaires. Une exposition ouverte au grand public devrait également avoir lieu au Musée océanographique de Monaco.

Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction l'ambitieux programme de célébrations du centenaire et félicitent le Secrétariat pour les travaux déjà lancés. Ces efforts constants devraient être inclus dans le Plan stratégique révisé. Les événements relatifs au centenaire pourraient être reliés avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

**Décision C2/42 :** Le Conseil accueille favorablement et approuve les propositions (y compris la gestion et le budget associés) du Secrétaire général pour la préparation du triennat des célébrations du centenaire de l'OHI (Projet OHI-100).

**Action C2/43 :** Le Secrétariat de l'OHI inclura le projet OHI-100 en tant qu'item permanent de l'ordre du jour du Conseil (dates limites : C-3, C-4, C-5).

**Action C2/44 :** Notant le niveau de participation du Secrétariat de l'OHI et le soutien en nature attendu des Etats membres, le Secrétaire général et le président du SPRWG examineront comment le projet OHI-100 devrait être reflété dans le plan stratégique (dates limites : décembre 2018 et C-3)

## **7.2. Remaniement des moyens de communication de l'OHI et réorganisation numérique de la Revue hydrographique internationale**

Doc. C2-7.2 [Remaniement des moyens de communication de l'OHI et réorganisation numérique de la Revue hydrographique internationale - Présentation](#)

Le Secrétaire général rappelle que l'une des priorités fixées dans le programme de travail 2018 était le remaniement du site web de l'OHI, incluant les services SIG. Un atelier interne a conclu qu'une refonte complète des communications institutionnelles était nécessaire. Des conseils relatifs aux réseaux sociaux ont été reçus grâce aux services d'un employé détaché à distance des Etats-Unis d'Amérique et un nouveau site web ainsi qu'un nouveau logo ont été élaborés en collaboration avec un éditeur néerlandais, Geomares B.V. Le nouveau site web, qui sera bilingue en anglais et en français, aurait une présentation fonctionnelle mais créative tout en respectant la tradition et sera adapté à la



technologie moderne. Les Etats membres ont été invités à donner leur avis concernant un registre en cours de création permettant d'accéder aux documents. Le logo de l'OHI a été légèrement modifié et les références à Monaco et à l'année 1921 ont été supprimées, avec l'accord de SAS le Prince Albert II de Monaco.

Les participants saluent cette initiative ; répondant aux questions, le Secrétaire général estime que les coûts associés à la mise en place du nouveau logo seraient limités puisqu'il pourrait être introduit progressivement par les Etats membres (sur les cartes papier, par exemple) sans date butoir fixée. Le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) ne semble pas toucher l'OHI étant donné que c'est une organisation basée à Monaco, toutefois l'engagement est pris pour que toute information collectée sur le site web le soit de manière anonyme.

**Décision C2/45 : Le Conseil** accueille avec satisfaction et approuve les propositions faites par le Secrétaire général pour la refonte de l'ensemble des moyens de communication de l'OHI, notant que les Etats membres de l'OHI peuvent implémenter les changements d'image de marque, selon leur propre calendrier.

**Décision C2/C46 : Le Conseil** donne son aval à la dotation de moyens budgétaires supplémentaires provenant du Fonds pour les projets spéciaux afin de couvrir les coûts de la réorganisation numérique de la RHI.

**Décision et Action C2/47 : Le Secrétaire général** effectuera des recherches et une analyse coût-bénéfice pour évaluer l'intérêt d'inclure la RHI dans le classement des revues scientifiques (Scientific Journal Ranking).

**Décision C2/48 : Le Conseil** salue le soutien en nature fourni par les Etats-Unis (NOAA) et la nomination d'un expert détaché en médias sociaux.

### 7.3. Création et future gouvernance du projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation et de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO)

*Doc C2-7.3INF*      *Création et future gouvernance du projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation et de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) - [Présentation](#)*

Le Dr Graham Allen, directeur par intérim de Seabed 2030, présente le projet Seabed 2030, qui est opérationnel depuis février 2018. Son objectif ambitieux est de réunir toutes les données bathymétriques disponibles pour cartographier 100% de la topographie des fonds marins d'ici 2030 et de la mettre à disposition de tous, contribuant ainsi à l'implémentation de l'ODD 14 des Nations Unies (Conserver et exploiter de manière durable les océans). Le projet est une collaboration entre la GEBCO OHI-COI et la Nippon Foundation du Japon, qui a apporté un généreux financement avec l'implication personnelle de son président, M. Sasakawa. Ce projet permettra d'identifier les lacunes dans la couverture de données et de prioriser et de soutenir de futures opérations de levés visant à « cartographier les trous ».

Le projet Seabed 2030 est géré à partir d'un centre mondial basé au Centre national d'océanographie au Royaume-Uni ; le centre mondial compile la Grille GEBCO, dont la mise à jour la plus récente date de 2014. Quatre centres régionaux sont responsables de la cartographie régionale pour les océans Atlantique et Indien (université Columbia, USA), pour les océans Pacifique nord et Arctique (université de Stockholm, Suède et université du New Hampshire, USA), pour l'océan Pacifique sud et ouest (Institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère, Nouvelle Zélande) et pour l'océan



Austral (Institut Alfred Wegener pour la recherche polaire et marine, Allemagne). L'équipe de projet, composée du directeur et des dirigeants des centres régionaux, rend compte au Comité directeur de la GEBCO.

La grille GEBCO 2014 à résolution variable dépendant de la profondeur est seulement complétée à 6,2% (cf. [Présentation](#) pour des chiffres plus détaillés). Afin d'améliorer la couverture, l'équipe de projet du Seabed 2030 vise à mobiliser la communauté mondiale de cartographie océanique afin d'accéder à la grande quantité de données déjà collectées mais pas encore fournies à la GEBCO. Le projet tirera parti du modèle de cartographie régionale promu par le sous-comité de la GEBCO sur la cartographie sous-marine (SCRUM) et sur les progrès technologiques identifiés par le sous-comité technique de la GEBCO sur la cartographie océanique (TSCOM). Le renforcement des capacités jouera également un rôle prépondérant. Les fournisseurs de données seront encouragés à soumettre leurs données via le DCDB de l'OHI aux centres régionaux en vue de la création de produits régionaux maillés, et ensuite au centre mondial aux fins d'inclusion dans la grille mondiale : si le fournisseur le souhaite, l'accès aux données source sera restreint. Des contributions via des voies autres que le DCDB seront également acceptées. Le SCRUM instaurera une relation renforcée avec les commissions hydrographiques régionales et participera à leurs réunions, et le TSCOM se concentrera sur les améliorations des systèmes techniques requises pour traiter un plus grand volume de données.

En réponse à des questions soulevées par des membres, le Dr Allen note que le projet Seabed 2030 vise non seulement à réunir les données de cartographie disponibles, mais aussi à identifier les trous pour lesquels aucune cartographie n'a encore été effectuée. Un forum international – éventuellement organisé par l'OHI – sera nécessaire pour encourager les Etats membres à partager leurs données disponibles et pour indiquer où des données doivent encore être collectées. Les utilisateurs des données de la grille GEBCO sont encouragés à s'identifier et à expliquer l'utilisation qu'ils comptent faire des données, mais nombreux sont ceux qui préfèrent rester anonymes. Il en va de même pour certains fournisseurs de données. Des protocoles et des procédures de contrôle de la qualité sont mis en place pour identifier les chevauchements de données.

Le Directeur Iptes note que la cartographie océanique est un élément essentiel des travaux de l'OHI (sous-partie 3.6 du programme de travail de l'OHI 2018-2020). Il souligne le fait que le projet Seabed 2030 doit faire l'objet d'une promotion et de publicité sur toutes les plateformes. A cet égard, en tant que représentant de l'OHI, il présentera le projet Seabed 2030 à la communauté océanique internationale lors de la cinquième Conférence Our Ocean qui se tiendra Bali, Indonésie, fin octobre 2018.

Au cours de la discussion qui suit, le Japon déclare que c'est pour lui un honneur de soutenir le projet Seabed 2030, non seulement financièrement mais aussi avec enthousiasme et détermination, et s'engage à fournir au projet des données issues de son Service hydrographique national. La Norvège suggère que les Etats membres pourraient fournir des informations sur les données de cartographie concernant leurs propres eaux répondant déjà aux normes du projet Seabed 2030, et encourager leurs fournisseurs de données à produire des données conformes à ces normes à l'avenir.

Le Canada déclare qu'il dispose de données qui ne sont pas sur la grille. Le Canada annonce également que le Service hydrographique canadien travaille à la création d'un jeu de données bathymétriques dans les eaux canadiennes à une résolution de 100 mètres. Ces données incluent toute sa bathymétrie numérique active issue des archives numérisées, des levés à faisceau unique, multifaisceaux et à l'aide du Lidar. La plupart des données sont incluses, excepté les données de l'extrême Arctique, que le

Canada espère avoir d'ici l'année prochaine. La semaine passée, ce jeu de données a été rendu public sur un portail de données ouvertes du Gouvernement du Canada et la prochaine étape est de l'inclure dans les grilles GEBCO dans les semaines à venir, première contribution du Canada au Seabed 2030.

Répondant à un point soulevé par le Pakistan sur la disponibilité des données de cartographie sur le plan légal, la Norvège note que les fournisseurs privés de données de cartographie, comme Fugro<sup>5</sup>, fournissent des données à Seabed 2030 sans que cela n'entraîne apparemment de problèmes juridiques. Le Danemark déclare que des restrictions juridiques pourraient empêcher la fourniture de données dans le format précis requis par Seabed 2030, mais d'autres formats de données, par exemple une résolution à 500 mètres, pourraient être disponibles.

La Norvège note que, si les représentants de Seabed 2030 n'étaient pas en mesure d'assister aux réunions des commissions hydrographiques régionales pour des raisons logistiques ou financières, ils pourraient demander à d'autres participants de présenter les travaux du projet en leur nom.

Le Dr Allen invite et salue le soutien et la participation actifs des Commissions hydrographiques régionales (CHR) au projet Seabed 2030. Le Dr Allen considère que les CHR sont une ressource importante et essentielle pour la concrétisation de la vision de Seabed 2030.

**Décision et action C2/49 : Le Conseil félicite le Dr Graham Allen pour sa présentation sur le projet Seabed 2030 et note son « appel à l'action » à l'OHI. Le Conseil charge le SPRWG d'examiner le projet Seabed 2030 dans le cadre du processus de révision du plan stratégique (date limite : C-3)**

#### 7.4. Annexe C du compte rendu du C-1

*Doc. C2-7.4INF [Annexe C du compte rendu du C-1 - Présentation](#)*

Les Etats-Unis présentent leur réponse à une question soulevée lors du C-1 concernant un conflit potentiel entre la Convention et les Règles de procédure du Conseil parce que l'Article VI de la Convention ne stipule pas explicitement qu'il revient au Conseil d'examiner ou d'entreprendre toute autre action en ce qui concerne des propositions reçues des Etats membres ou du Secrétaire général. L'Article VI(g) (vii) stipule que le Conseil doit examiner les propositions des organes subsidiaires (l'une des neuf fonctions définies du Conseil) mais il n'interdit en aucun cas au Conseil de prendre des mesures pour d'autres propositions. La Convention et les Règles de procédure peuvent être considérées comme étant en harmonie puisqu'il n'y a pas de conflit direct entre elles. Le RU accepte de soutenir une proposition visant à informer l'Assemblée que le Conseil convient qu'il n'y a en effet aucun conflit entre l'article 8(i) des Règles de procédure du Conseil de l'OHI et l'article VI(g)(vii) de la Convention.

**Décision et action C2/50 : Le Conseil accepte l'interprétation selon laquelle il n'y a pas de conflit entre la RoP 8(i) du Conseil de l'OHI et l'article VI(g) (vii) de la Convention relative à l'OHI, et confirme dès lors que le Conseil a le pouvoir d'examiner des questions proposées par les Etats membres ou par le Secrétaire général. Le président du Conseil rendra compte de cela à l'A-2 (date limite : C-3 en préparation de l'A-2)**

#### 7.5. Récentes activités en lien avec la bathymétrie par satellite et la télédétection en

---

<sup>5</sup> [https://www.iho.int/mtg\\_docs/com\\_wg/CSBWG/CSBWG6/CSBWG6-INF.1-Hydro\\_Int\\_article-Seabed2030\\_needs\\_your\\_data.pdf](https://www.iho.int/mtg_docs/com_wg/CSBWG/CSBWG6/CSBWG6-INF.1-Hydro_Int_article-Seabed2030_needs_your_data.pdf)

**hydrographie.**

*Doc. C2-7.5INF [Récentes activités en lien avec la bathymétrie par satellite et la télédétection en hydrographie](#)*

Le Canada présente un rapport commun du Canada, de la France, de l'Allemagne et des États-Unis mettant en exergue les récents événements relatifs à la télédétection en hydrographie (HRS) et à la bathymétrie par satellite (SDB). L'utilité de la télédétection depuis l'air et l'espace pour l'hydrographie continue de s'accroître avec les progrès des technologies et des méthodes. La recherche et l'expérimentation ont rendu possibles des développements dans les opérations quotidiennes des Services hydrographiques pour la bathymétrie par satellite, la détection des hauts-fonds, la délimitation du trait de côte, la détection des changements de morphologie et d'autres applications. L'accès du public à l'imagerie satellitale augmente, ce qui exerce une pression sur les responsables des produits de navigation traditionnels. Les États membres, le secteur universitaire et l'industrie ont investi dans la HRS. Un forum sur la technologie SDB et pour les utilisateurs a eu lieu en Allemagne les 6 et 7 juin 2018<sup>6</sup> et un atelier international sur la télédétection en hydrographie a eu lieu du 18 au 20 septembre 2018 au Canada. Les sujets abordés et les faits marquants des événements ont inclus le besoin de HRS/SDB au niveau mondial ainsi que leurs avantages, notamment pour les eaux peu profondes, comprenant l'accès relativement aisé aux données dans des zones éloignées et inaccessibles en navire, le coût comparativement moins élevé et la possibilité de refaire les levés plus fréquemment. Des techniques à capteurs multiples et de traitement pourraient être utilisées pour générer des données SDB. Des Services hydrographiques ont publié des cartes marines comprenant des données SDB : dans chacun des cas, l'étalonnage avec la bathymétrie acoustique existante était nécessaire. Il est nécessaire de normaliser les données HRS/SDB afin de faciliter leur intégration dans le flux de travail des services hydrographiques modernes centrés sur les données, incluant l'attribution de valeurs CATZOC, ainsi qu'en cas d'incorporation de données HRS/SDB dans un système de carte électronique ou dans un ECDIS.

Les boîtes à outils Open source sont en cours de développement selon les principes SDB de la GEBCO. La procédure d'appel d'offre de la SDB doit être plus précise afin que les techniques de traitement soient transparentes et traçables. L'utilisation de la SDB par EMODnet pour combler les lacunes en données bathymétriques ainsi que le portail d'ingestion de données d'EMODnet font l'objet d'une démonstration. Les Services hydrographiques ont partagé leurs expériences et leur utilisation de la SDB pour les mises à jour des cartes marines.

En conclusion, les participants sont d'avis que les commissions hydrographiques régionales devraient encourager l'utilisation de la SDB et que l'imagerie HRS devrait être utilisée quotidiennement par les Services hydrographiques afin d'améliorer les informations des cartes marines et d'aider à prendre des décisions en matière de cartographie. Les produits d'imagerie montrent des informations plus à jour, ce qui peut améliorer la sécurité de la navigation et fournir un soutien supplémentaire pour la réponse en cas d'urgence. Il devrait être envisagé d'inclure les HRS/SDB dans des initiatives en lien avec le renforcement des capacités, notamment dans les zones peu cartographiées. Malgré une réelle nécessité et des initiatives en cours, la SDB n'est pas encore largement acceptée comme source de données fiable, et la recherche et le développement sont encouragés dans ce domaine.

Le Secrétaire général met l'accent sur l'interrelation entre la SDB et la S-44 ainsi que sur la nécessité

<sup>6</sup> Cf. <https://sdbday.org/conference-materials/>

incontestable d'ouvrir des catégories [ndr : dans la S-44] au-delà des levés de cartographie nautique, en utilisant une démarche quantifiable et normalisée. Le président du HSSC assure que le HSPT travaille selon cette approche en liaison avec d'autres groupes de travail, notamment pour ce qui est de la qualité des données. Les participants se félicitent de l'excellent compte rendu ainsi que de l'utilisation des SDB/HRS, soulignant sa valeur à des fins de planification et pour ce qui concerne des zones subissant de grands changements, incluant des zones où l'activité tectonique est élevée et des îles qui ne sont pas facilement accessibles. Répondant à des questions relatives à l'acoustique, le Canada souligne que les données acoustiques sont nécessaires pour la validation ; étant donné que la SDB est un nouveau domaine de l'hydrographie, il est nécessaire de mieux comprendre les contraintes liées à l'exploitation des données.

Le Conseil prend bonne note du rapport.

## **8. PROCHAINE REUNION**

Le Secrétaire général déclare qu'il est nécessaire que les réunions du Conseil se tenant immédiatement avant et après une Assemblée aient lieu au siège de l'OHI à Monaco, afin d'être en mesure de recevoir l'aide de l'ensemble des employés du Secrétariat.

**Décision C2/51 : Le Conseil approuve la tenue du C-3 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 15 au 17 octobre 2019.**

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

**9.1 Discussion ouverte : du C-2 au C-3 et ensuite à l'A-2 – La voie à suivre, les points clés ou nécessitant une attention particulière, calendrier, structure, contenu et durée de l'A-2, décisions attendues de l'A-2.**

### Présentation

Le Directeur Iptes, Secrétariat de l'OHI, présente un calendrier et un programme prévisionnel pour l'A-2, dont la tenue a été proposée à Monaco du 21 au 24 avril 2020. Un ordre du jour provisoire devrait être diffusé au moins six mois avant la réunion, la date limite de soumission des propositions est fixée au 21 décembre 2019 et les rapports et autres documents devraient être diffusés deux mois avant l'ouverture de l'Assemblée (21 février 2020). Le projet de programme comprend une cérémonie d'ouverture, un compte rendu du président du Conseil et du Secrétaire général, des discussions concernant les programmes de travail 1, 2 et 3, un rapport de la Commission des finances et une session spéciale pour l'OHI-100. Les expositions de l'industrie hydrographique et des Etats membres seraient ouvertes le premier jour et closes le dernier jour.

En réponse à certaines questions, il est annoncé que le rapport du président du Conseil traitera du Plan stratégique et des programmes de travail 1, 2 et 3 ainsi que des enjeux actuels.

Le Secrétaire général déclare que de nombreux points à débattre seraient soulevés par le rapport du président du Conseil. Il n'y aurait aucune répétition ni recoupement entre le rapport du Secrétaire général et celui du président du Conseil. Répondant aux questions, le président suggère que l'IRCC

commence à travailler avec les présidents des Commissions hydrographiques régionales afin de s'assurer que des rapports intéressants soient présentés en lieu et place des rapports régionaux types. Il est proposé qu'en préparant la révision du plan stratégique, certains jalons soient posés en vue de la communication de la stratégie révisée aux organes subsidiaires afin qu'ils aient le temps d'en tenir compte lors de leur préparation en vue de l'Assemblée. Le RU doute que l'ensemble du contenu requis puisse être examiné au cours de la nouvelle période de quatre jours prévue pour l'Assemblée et se demande si cela ne pourrait pas mener à l'exclusion des Etats non-membres du Conseil, pour qui l'Assemblée représente l'unique occasion de participer aux débats. D'autres participants pensent que l'Assemblée devrait se concentrer sur les questions d'ordre stratégique et de haut niveau et que la période de quatre jours est acceptable, particulièrement compte tenu de la nouvelle structure dans laquelle les questions scientifiques sont déléguées au Conseil.

**Décision C2/52 : Le Conseil** donne son aval pour que la durée de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI soit limitée à 4 jours (plutôt que 5 jours comme dans le passé).

**Décision C2/53 : L'IRCC** collabore avec les **présidents des CHR** pour prendre des dispositions nécessaires en vue de rendre compte à l'A-2 [et d'éviter toute duplication avec le rapport du président du Conseil qui doit inclure le rapport de l'IRCC] (date limite : novembre 2018)

**Action C2/54 : Le Secrétariat de l'OHI, les Etats membres, le HSSC et l'IRCC** continueront, conformément au cycle de planification décrit dans la résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée (y compris le plan stratégique), la préparation du programme de travail et du budget triennaux de l'OHI (2021-2023), à soumettre à l'A-2. (date limite : d'avril 2019 au C-3 en préparation de l'A-2)

## 9.2 Proposition d'amendement du Règlement général concernant le processus d'élection du Secrétaire général et des Directeurs

Le Canada présente un rapport sur la « Proposition d'amendement du Règlement général concernant le processus d'élection du Secrétaire général et des Directeurs » qui a été rédigée par l'Australie, le Brésil, le Canada et la France. Bien qu'il soit reconnu que le fait de donner la possibilité aux candidats de se présenter devant les Etats membres pendant un maximum de 15 minutes avant les élections permettrait aux candidats de s'exprimer davantage et aux Etats membres de mieux les connaître, certains s'inquiètent du fait que ce procédé favoriserait les candidats dont l'anglais est la langue maternelle. De même, pour réussir à mieux connaître les candidats, les candidatures pourraient être mises à la disposition des Etats membres quelques mois avant l'Assemblée, et il est donc proposé, à la place, de suivre ce processus. Il est proposé qu'il soit demandé aux candidats de s'engager pour une durée de six ans, permettant une plus grande stabilité pour le Secrétariat. En outre, étant donné qu'un seul cycle d'élection a eu lieu sous la nouvelle Convention, il est proposé de laisser passer quelques années, et il est décidé d'examiner les processus de vote ainsi que les usages en vigueur dans des organisations similaires, avant de prendre la décision de modifier le processus d'élection. La proposition susmentionnée est par conséquent retirée et l'Action C1/49 est close (cf. paragraphe 3.1).

**Décision C2/09** (auparavant Action C1/49) : **Le Conseil remercie le Canada soutenu par l'Australie, le Brésil, la France et la Norvège** ainsi que tout autre EM intéressé, pour leur proposition visant à mener des discussions informelles sur de possibles améliorations du Règlement général au sujet du processus d'élection (l'Action C1/49 est close).



### 9.3 Déclaration de la République de Corée

La République de Corée se dit préoccupée du recours à la procédure par correspondance pour l'adoption finale de projets de résolutions ou de décisions. Selon la République de Corée, le recours à la procédure par correspondance pour l'adoption finale de résolutions ou de décisions devrait être exceptionnel, en raison d'une nécessité urgente, sauf pour les normes et spécifications techniques de l'OHI. Le principe général consisterait à soumettre les projets de résolutions ou de décisions à l'Assemblée aux fins d'adoption finale, afin d'ouvrir la porte aux discussions entre les Etats membres, notamment pour les Etats membres n'ayant pas l'opportunité de participer aux sessions du Conseil, des groupes de travail, etc. au cours desquelles les projets de résolutions concernés sont débattus.

**Décision C2/55 : Le Conseil prend bonne note de la déclaration de la République de Corée sur le processus de prise de décision à l'OHI.**

### 9.4 M. Jeff Bryant (UKHO)

Le RU a organisé une réception en soirée à Trinity House pour célébrer la Journée mondiale de l'hydrographie 2018. Le Rt Hon Earl Howe, Ministre d'Etat de la défense, a remis à M. Jeff Bryant, ancien responsable de la formation internationale et du renforcement des capacités à l'UKHO, le prix Alexander Dalrymple 2018. Cet événement a été précédé, lors de la réunion du Conseil, par la remise, au nom de l'ensemble des Etats membres de l'OHI, d'un cadeau par le Secrétaire général à M. Jeff Bryant, en reconnaissance de ses années de contribution exceptionnelle au programme de renforcement des capacités de l'OHI.

## 10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

L'assistant du secrétaire du Conseil présente le projet de liste de décisions et d'actions approuvées par le Conseil au cours de la réunion.

Le RU demande une clarification sur la déclaration appelant à une coopération avec l'OMI en ce qui concerne le cadre de la S-100. Il est convenu que la formulation indiquant que la coopération serait « sur une base informelle selon qu'il convient, pour tenir informée [l'OMI] de l'évolution du cadre de la S-100 et de son futur développement » serait insérée dans le projet de décision concerné.

En ce qui concerne la communication, les Pays-Bas demandent s'il pourrait être envisagé d'obtenir le classement de la RHI en tant que revue scientifique. Le Secrétaire général explique que le rédacteur en chef l'a informé qu'il était rarement possible d'avoir des contributions d'un niveau pertinent puisque les contributeurs sont basés dans des services hydrographiques mais ne sont pas pour autant impliqués dans la recherche scientifique, l'examen par des pairs s'avérant par conséquent difficile.

Le RU soulève la question du nouveau logo de l'OHI et des coûts associés à son introduction par les Etats membres qui, selon le RU, n'a pas été demandée par l'ensemble du Conseil. Les Pays-Bas, soutenus par l'Allemagne et par la Norvège, soulignent l'explication donnée par le Secrétaire général indiquant que les coûts, s'ils étaient avérés, seraient limités par l'introduction progressive du nouveau logo au cours de la période de transition. Les trois délégations soutiennent l'opinion selon laquelle le design proposé est plus simple, plus épuré et plus adapté au 21<sup>ème</sup> siècle. Les coûts engendrés, le cas échéant, par l'adoption d'un nouveau logo, sont considérés comme négligeables. Le nouveau logo est par conséquent approuvé.



**11. CLOTURE DE LA REUNION**

Le Secrétaire général déclare qu'au cours de sa première réunion l'année passée, le Conseil s'était concentré sur des questions de procédure, incluant son mandat et ses relations avec l'Assemblée. Cette année, au cours de sa deuxième réunion, le Conseil s'est tourné vers la stratégie, la communication, les programmes de travail et la collaboration avec des projets externes, des sujets plus proches de l'objet du Conseil tel qu'il avait été initialement envisagé. Le Conseil devrait démontrer son potentiel en définissant une stratégie pour l'OHI approfondissant les thèmes de la technologie (via la normalisation), de la mondialisation (via la coopération, la coordination et la formation), et ajoutant à ces piliers stratégiques une dimension relative aux Objectifs de développement durable pour les mers et les océans touchés par le réchauffement global et par les changements climatiques ; tous ces sujets rendraient les pères fondateurs de l'OHI fiers des réalisations accomplies depuis leur réunion en 1919 à Londres.

Le Royaume-Uni est à nouveau remercié pour avoir accueilli la réunion du C-2.

Le président déclare la deuxième réunion du Conseil close à 12h40.

## LISTE DES PARTICIPANTS

**Nom** : Chef de la délégation**Nom** : Inscrit mais absent

No	Member State <i>Etat membre</i>	Selected by <i>Sélectionné par</i>	Point(s) of contact – <i>Point(s) de contact</i>	Email address – <i>Adresse courriel</i>
1	Australia - <i>Australie</i>	SWPHC-CHPSO	Jasbir RANDHAWA	jasbir.randhawa@defence.gov.au
			Fiona FREEMAN	fiona.freeman@defence.gov.au
2	Brazil - <i>Brésil</i>	MACHC-CHMAC	<u>Antonio Fernando GARCEZ FARIA</u>	int.rel@marinha.mil.br
			Luiz Fernando PALMER FONSECA	palmer@marinha.mil.br
3	Canada	USHC-CHUSC	<u>Geneviève BÉCHARD</u>	genevieve.bechard@dfo-mpo.gc.ca
			Douglas BRUNT	douglas.brunt@dfo-mpo.gc.ca
4	Colombia - <i>Colombie</i>	SEPRHC-CHRPSE	Gustavo GUTIERREZ	ggutierrez@dimar.mil.co
			<u>Mario German RODRÍGUEZ</u>	director@dimar.mil.co
5	Finland - <i>Finlande</i>	BSHC-CHMB	<u>Rainer MUSTANIEMI</u>	rainer.mustaniemi@fta.fi
6	France	MBSHC-CHMMN	<u>Bruno FRACHON</u>	bruno.frachon@shom.fr
7	Germany - <i>Allemagne</i>	NSHC-CHMN	<u>Thomas DEHLING</u>	thomas.dehling@bsh.de
8	India - <i>Inde</i>	NIOHC-CHOIS	<u>Vinay BADHWAR</u>	ia-inho@navy.gov.in
			Ajay CHAUHAN	ia-inho@navy.gov.in
9	Indonesia - <i>Indonésie</i>	EAHC-CHAO	<u>Harjo SUSMORO</u>	infohid@pushidrosal.id
			Yanuar HANDWIONO	infohid@pushidrosal.id
			Oke Dwiyana PRIBADI	infohid@pushidrosal.id
10	Iran (Islamic Rep. Of) – <i>Iran (Rép. islamique d')</i>	RSAHC-CHZMR	<u>Hadi HAGHSHENAS</u>	hhaghshenas@pmo.ir
			Akbar ROSTAMI	akrostami@pmo.ir
11	Italy - <i>Italie</i>	MBSHC-CHMMN	<u>Luigi SINAPI</u>	luigi.sinapi@marina.difesa.it
			Erik BISCOTTI	erikd.biscotti@marina.difesa.it
12	Malaysia - <i>Malaisie</i>	EAHC-CHAO	<u>Hanafiah HASSAN</u>	nhc@navy.mil.my
			Azamar Omar LUKMAN HANAFIAH	lukman@navy.mil.my
13	Netherlands – <i>Pays-Bas</i>	MACHC-CHMAC	<u>Marc VAN DER DONCK</u>	mcj.vd.donck@mindef.nl
14	Pakistan	RSAHC-CHZMR	<u>Salman Ahmed KHAN</u>	hydropak@paknavy.gov.pk
15	Russian Federation – <i>Fédération de Russie</i>	ARHC-CHRA	Nikolay MOROZOV	unio_main@mil.ru
			Dmitrii SHMELEV	shmelev.mbox@yandex.ru
16	South Africa – <i>Afrique du Sud</i>	SAIHC-CHAIA	<u>Theo STOKES</u>	theo.stokes@sanavy.co.za
			Evelyn MOTLOGELOA	ekmotlogeloa@gmail.com
17	Spain - <i>Espagne</i>	EAtHC-CHAtO	<u>Alejandro HERRERO PITA</u>	ihmesp@fn.mde.es
18	Sweden - <i>Suède</i>	NHC-CHN	<u>Patrik WIBERG</u>	patrik.wiberg@sjofartsverket.se
19	Turkey - <i>Turquie</i>	MBSHC-CHMMN	<u>Hakan KUSLAROGLU</u>	hkuslaroglu@shodb.gov.tr
20	Uruguay	SWAtHC-CHAtSO	<u>Pablo TABAREZ</u>	sohma_jefe@armada.mil.uy

## Annexe A au Compte rendu du C-2

No	Member State <i>Etat membre</i>	Selected by <i>Sélectionné par</i>	Point(s) of contact – <i>Point(s) de contact</i>	Email address – <i>Adresse courriel</i>
21	China - <i>Chine</i>	Hydrographic Interest	<u>Xianghua CHEN</u>	hydro@msa.gov.cn
			Chun Ming CHAU	michaelchau@mardep.gov.hk
			Bing SUN	sunbing@msa.gov.cn
22	Cyprus - <i>Chypre</i>	Hydrographic Interest	<u>Georgios KOKOSIS</u>	gkokosis@dls.moi.gov.cy
23	Denmark - <i>Danemark</i>	Hydrographic Interest	<u>Jens Peter Weiss HARTMANN</u>	jepha@gst.dk
24	Greece - <i>Grèce</i>	Hydrographic Interest	<u>Dimitrios EVANGELIDIS</u>	director_HNHS@navy.mil.gr
			Konstantinos KARAGKOUNIS	nasf_hnhs@navy.mil.gr
25	Japan - <i>Japon</i>	Hydrographic Interest	<u>Shigeru NAKABAYASHI</u>	ico@jodc.go.jp
			Hiroaki SAITO	ico@jodc.go.jp
26	Norway - <i>Norvège</i>	Hydrographic Interest	<u>Birte Noer BORREVIK</u>	sjo@kartverket.no
			Evert FLIER	evert.flier@kartverket.no
27	Republic of Korea – <i>République de Corée</i>	Hydrographic Interest	<u>Dong-jae LEE</u>	infokhoa@korea.kr
			Hyon-sang AHN	hsahn02@mofa.go.kr
			Yong BAEK	ybaek@korea.kr
			Chaeho LIM	infokhoa@korea.kr
28	Singapore - <i>Singapour</i>	Hydrographic Interest	<u>Parry OEI</u>	hydrographic@mpa.gov.sg
			Ying-Huang THAI LOW	hydrographic@mpa.gov.sg
29	United Kingdom – <i>Royaume- Uni</i>	Hydrographic Interest	<u>Tim LOWE</u>	tim.lowe@ukho.gov.uk
			Edward HOSKEN	edward.hosken@ukho.gov.uk
30	United States of America – <i>Etats-Unis</i> <i>d'Amérique</i>	Hydrographic Interest	<u>John NYBERG</u>	john.nyberg@noaa.gov
			Shepard SMITH	shep.smith@noaa.gov
			John LOWELL	john.e.lowell@nga.mil
			Jonathan JUSTI	jonathan.justi@noaa.gov
<b>IHO Member States</b>				
	Bangladesh		<u>Mohammad Makbul HOSSAIN</u>	dhydro@navy.mil.bd
			Mohammad shahidul HAQUE	dhydro@navy.mil.bd
	Chile - <i>Chili</i>		<u>Patricio CARRASCO</u>	pcarrasco@shoa.cl
			Pedro FIGUEROA	pcarrasco@shoa.cl
	Croatia - <i>Croatie</i>		<u>Vinka KOLIĆ</u>	vinka.kolic@hhi.hr
			Zeljko BRADARIC	zeljko.bradaric@hhi.hr
	Fiji - <i>Fidji</i>		Saula deku senikau TUILEVUKA	saultui@gmail.com
	Malta - <i>Malte</i>		Joseph BIANCO	joe.bianco@transport.gov.mt
			David BUGEJA	david.bugeja@transport.gov.mt
	Myanmar		<u>Min thein TINT</u>	mintheintint.hydro2010@gmail.com
	Nigeria - <i>Nigéria</i>		<u>Chukwuemeka OKAFOR</u>	emyokafor@yahoo.com
	Poland - <i>Pologne</i>		Henryk NITNER	h.nitner@ron.mil.pl
	Portugal		<u>João MARREIROS</u>	ramalho.marreiros@hidrografico.pt
	Qatar		Vladan JANKOVIC	vjankovic@mme.gov.qa
<b>Observer</b>				
	Seabed 2030	Acting Director	Graham ALLEN	graham.allen@noc.ac.uk
<b>IHO Secretariat</b>				
	Secretary-General	Council Secretary	<u>Mathias JONAS</u>	mathias.jonas@iho.int
	Director		Abri KAMPFER	abri.kampfer@iho.int
	Director		Mustafa IPTES	mustafa.iptes@iho.int
	Assistant Director	Council Assistant Sec.	Yves GUILLAM	yves.guillam@iho.int
	Staff		Caroline FONTANILI	caroline.fontanili@iho.int

**2<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**  
**Londres, Royaume-Uni, 9-11 octobre 2018**

**ORDRE DU JOUR**

**Référence :** Règle 8 des Règles de procédure du Conseil

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Allocutions d'ouverture et introductions
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Dispositions administratives
- 1.4 Livre rouge (commentaires à examiner dans le cadre des points de l'ordre du jour concernés)

**2. POINTS REQUIS PAR LA 1<sup>ERE</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI**

- 2.1 Révision du Plan stratégique de l'OHI (*à examiner dans le cadre du point n° 6 de l'ordre du jour*)
- 2.2 Révision de la résolution de l'OHI 2/2007 (Décision A1/12) (*à examiner dans le cadre du point n° 4 de l'ordre du jour, rapports du HSSCet de l'IRCC*)
- 2.3 Révision de la résolution de l'OHI 1/2005 (Décision A1/19) (*à examiner dans le cadre du point n° 4 de l'ordre du jour, rapport de l'IRCC*)
- 2.4 Révision de la résolution de l'OHI 2/1997 (Décision A1/05) (*à examiner dans le cadre du point n° 4 de l'ordre du jour, rapport de l'IRCC*)

**3. POINTS REQUIS PAR LA 1<sup>ERE</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**

- 3.1 Examen de l'état des décisions et actions découlant du C-1

**4. POINTS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

- 4.1 Rapport et propositions du HSSC
- 4.2 Rapport et propositions de l'IRCC
- 4.3 Développement et future fourniture des produits basés sur la S-100

**5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI**

- 5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI
- 5.2 Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2019
- 5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2019

**6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

- 6.1 Rapport et propositions du SPRWG

**7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

- 7.1 Préparatifs du triennat de célébrations du centenaire de l'OHI (OHI-100)
- 7.2 Remaniement des moyens de communication de l'OHI et réorganisation numérique de la Revue hydrographique internationale
- 7.3 Création et future gouvernance du projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation et de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO)
- 7.4 Annexe C du Compte rendu du C-1
- 7.5 Récentes activités en lien avec la bathymétrie par satellite et avec la télédétection

**8. PROCHAINE REUNION**

- 8.1 Dates et lieu de la 3<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (15-17 octobre 2019, à confirmer)

**9. QUESTIONS DIVERSES**

**10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION**

**11. CLOTURE DE LA REUNION**

## LISTE DES DECISIONS et ACTIONS DU C-2

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au 19 oct. 2018)
<b>1. OUVERTURE</b>					
<b>1.1 Remarques d'ouverture et introductions</b>					
<b>1.2 Adoption de l'ordre du jour</b>					
	Document d'information	C2/01	<b>Le Conseil</b> approuve l'inscription à l'ordre du jour du C-2 des documents d'INformation tels que disponibles sur la page web du C-2		Décision
	Observateurs	C2/02	<b>Le Conseil</b> approuve la proposition visant à ce que le Dr Graham Allen informe le Conseil sur le projet Seabed 2030, lors de la 3 <sup>ème</sup> journée de la réunion.		Décision
	Ordre du jour	C2/03	<b>Le Conseil</b> adopte ensuite l'ordre du jour et le programme.		Décision
<b>1.3 Dispositions administratives</b>					
	Liste des correspondants	C2/04	<b>Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil</b> fourniront au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.	<b>Permanent</b>	
<b>1.4 Livre rouge</b>					
	Livre rouge Dates limites	C2/05	<b>Le président du Conseil</b> félicite les Etats Membres de l'OHI qui ont fourni des commentaires dans les délais pour la préparation du Livre rouge.		Décision
<b>2. ITEMS REQUIS PAR LA 1<sup>ère</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI</b>					
<b>2.1 Révision du plan stratégique (examinée dans le cadre de l'item 6)</b>					
<b>2.2 Révision de la résolution de l'OHI 2/2007 (Décision A1/12) (examinée dans le cadre de l'item 4)</b>					
<b>2.3 Révision de la résolution de l'OHI 1/2005 (Décision A1/19) (examinée dans le cadre de l'item 4)</b>					
<b>2.4 Révision de la résolution de l'OHI 2/1997 (Décision A1/05) (examinée dans le cadre de l'item 4)</b>					
<b>3. ITEMS REQUIS PAR LE 1<sup>er</sup> CONSEIL DE L'OHI</b>					



## Annexe C au Compte rendu du C-2

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au 19 oct. 2018)
<b>3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-1 (actions en suspens)</b>					
	Election du président et du vice-président du Conseil	C2/06 (auparavant C1/17)	<b>Le Conseil</b> convient de soumettre la proposition de révision de la règle 12 des ROP du Conseil à l'A-2 et de solliciter des clarifications lors de l'A-2 en vue de résoudre la divergence identifiée.	<b>C-3 en préparation de l'A-2</b>	Décision
	Règlement général, Elections	C2/07 (auparavant C1/46)	<b>Le Conseil</b> donne son aval pour la proposition d'amendement du Règlement général en vue de traiter de l'aptitude médicale des candidats à l'élection et invite le <b>président du Conseil</b> à inclure la proposition d'amendement dans son rapport et dans ses propositions à l'A-2.	<b>C-3 en préparation de l'A-2</b>	Décision
	Composition du Conseil	C2/08 (auparavant C1/47)	<b>Le Sec. de l'OHI</b> soulèvera la question de la définition de l'intérêt hydrographique lors de l'A-2 conformément à la clause (c) de l'article 16 du Règlement général et demandera une orientation possible sur les objectifs et sur les moyens de réexaminer cette question.	<b>C-3 en préparation de l'A-2</b>	
	Règlement général	C2/09 (auparavant C1/49)	<b>Le Conseil</b> remercie le <b>Canada soutenu par l'Australie, le Brésil, la France et la Norvège</b> ainsi que tout autre EM intéressé, pour leur proposition visant à mener des discussions informelles sur de possibles améliorations du Règlement général au sujet du processus d'élection.	<b>C-2,</b>	<b>Clos</b>
	Réunions parallèles	C2/10 (auparavant C1/51)	Dans la lettre circulaire du Conseil qui annoncera les réunions du Conseil ayant lieu à Monaco, le <b>Sec. de l'OHI</b> rappellera aux EM qu'ils peuvent utiliser des salles de réunion disponibles au siège de l'OHI, avant et après les réunions/séances du Conseil.	<b>Permanent</b>	
<b>4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES</b>					
<b>4.1 Rapport et propositions du HSSC</b>					
2.2 et 4.1	Résolution de l'OHI 2/2007	C2/11	Dans le cadre du processus de révision de la résolution de l'OHI 2/2007, <b>le Conseil</b> donne son aval pour le nouveau cycle de révision pour la phase de développement des spécifications de produit.		Décision

**Annexe C au Compte rendu du C-2**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
2.2 et 4.1	Résolution de l'OHI 2/2007	C2/12	Dans le cadre du processus de révision de la résolution de l'OHI 2/2007, <b>le Conseil</b> donne son aval pour les Directives sur la conduite d'une étude d'impact à l'appui des procédures d'approbation des nouvelles Normes/ Publications/ Spécifications de produit.		Décision
2.2 and 4.1	Résolution de l'OHI 2/2007	C2/13	<b>Le Secrétariat de l'OHI, en liaison avec les présidents des HSSC &amp; IRCC</b> , préparera en conséquence des amendements à la résolution de l'OHI 2/2007 et sollicitera l'aval du Conseil avant leur soumission à l'A-2.	<b>HSSC-11, IRCC-11<sup>7</sup>, puis C-3 en préparation de l'A-2</b>	
	TOR et ROP du HSSC	C2/14	<b>Le Conseil</b> donne son aval pour les amendements proposés au mandat et aux règles de procédure du HSSC.  <b>Le Sec. de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres sur ces amendements.	<b>Novembre 2018</b>	Décision
	Programme de travail 2 de l'OHI	C2/15	<b>Le Conseil</b> approuve les principales priorités du programme de travail 2 OHI/HSSC pour 2019 ainsi que les principaux items de travail prioritaires. <b>Le Conseil</b> prend également note des principaux items de travail prioritaires proposés par les GT/PT du HSSC pour la période 2019-2020.		Décision
	Programme de travail 2 de l'OHI	C2/16	<b>Le Conseil</b> donne son aval pour les propositions relatives à l'utilisation du Fonds de l'OHI pour les projets spéciaux, comme demandé par le HSSC et invite le <b>HSSC et le Secrétariat de l'OHI</b> à mettre en œuvre cette décision en conséquence, dans le cadre du budget de l'OHI pour 2019.	<b>HSSC-11</b>	Décision

<sup>7</sup> En raison de l'Appendice à la résolution de l'OHI 2/2007 qui inclut les publications sous la responsabilité de l'IRCC.

**Annexe C au Compte rendu du C-2**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
	Rapports et propositions des HSSC&IRCC au C-3	C2/17 (identique à l'ancienne C1/06)	Au vu du délai entre les réunions HSSC-11 et IRCC-11 en 2019 et du calendrier de soumission des rapports et propositions au C-3, <b>le Conseil invite les présidents du HSSC et de l'IRCC</b> à préparer les comptes rendus des réunions de 2019 en gardant à l'esprit qu'ils seront utilisés/soumis directement en qualité de rapports et de propositions aux fins d'examen par le C-3.	<b>Juillet 2019</b>	
<b>4.2 Rapport et propositions de l'IRCC</b>					
	TOR et ROP de l'IRCC	C2/18	<b>Le Conseil</b> donne son aval pour la proposition d'amendements au mandat et aux règles de procédure de l'IRCC, tels que révisés lors du C-2, avec un alignement complet sur le paragraphe 9 des règles de procédure du HSSC.  <b>Le Sec. de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres sur ces amendements.	<b>Novembre 2018</b>	Décision
2.4 et 4.2	Résolution de l'OHI 2/1997	C2/19	<b>Le Conseil</b> donne son aval pour la proposition d'amendements à la résolution de l'OHI 2/1997, avec une modification du libellé au paragraphe 1 pour lire dans la dernière phrase « <i>Reconnues par l'Assemblée, les CHR...du Secrétariat.</i> »  <b>Le Sec. de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des Etats membres sur ces amendements.	<b>Nov. 2018</b>	Décision
2.4 et 4.2	Résolution de l'OHI 2/1997	C2/20	Notant que des travaux sont toujours en cours en vue d'apporter davantage de changements substantiels, <b>l'IRCC</b> soumettra les amendements consolidés à la résolution de l'OHI 2/1997 lors du C-3, aux fins d'approbation ultérieure lors de l'A-2.	<b>C-3 en préparation de l'A-2</b>	

**Annexe C au Compte rendu du C-2**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
	TOR et ROP du CBSC	C2/21	<p><b>Le Conseil</b> donne son aval pour la proposition d'amendements au mandat et aux règles de procédure du CBSC.</p> <p><b>Le Sec. de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des EM sur ces amendements.</p>	<b>Nov. 2018</b>	Décision
	B-12 – <i>Directives de l'OHI sur la bathymétrie participative</i>	C2/22	<p><b>Le Conseil</b> donne son aval pour la proposition d'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI B-12 – <i>Directives de l'OHI sur la bathymétrie participative</i> – avec l'inclusion de la réserve convenue lors du C-2 - mais convient que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la description du flux des données (capteur, renseignements sur les Etats côtiers, DCDB) avant que ces directives puissent entrer pleinement en vigueur.</p>		Décision
	B-12 – <i>Directives de l'OHI sur la bathymétrie participative</i>	C2/23	<p><b>L'IRCC</b> chargera le <b>CSBWG</b>, en lui donnant des orientations, de développer plus avant un paragraphe plus détaillé sur le flux de données en préparation de l'Ed. 2.0.0. de la B-12.</p> <p><b>L'IRCC</b> donnera son aval par correspondance.</p> <p>Dès que l'aval de l'IRCC sera obtenu, le <b>Sec. de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI qui sollicitera l'approbation des EM sur l'Ed. 2.0.0 de la B-12, incluant ce paragraphe.</p>	<p><b>31 octobre 2018</b></p> <p><b>31 janvier 2019</b></p> <p><b>Avant le 31 mars 2019</b></p> <p><b>Avant le 15 avril 2019</b></p>	
	Résolution de l'OHI 6/2009	C2/24	<p><b>Le Conseil</b> donne son aval pour la proposition d'amendements de la résolution de l'OHI 6/2009</p> <p><b>Le Sec. de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation des EM sur la proposition d'amendements à la LC de l'OHI 6/2009</p>	<b>Déc. 2018</b>	Décision
	Résolution de l'OHI 6/2009	C2/25	<p><b>Le Conseil</b> donne son aval pour la proposition de principales priorités de l'IRCC du programme de travail de l'OHI pour 2019</p>		Décision

**Annexe C au Compte rendu du C-2**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
	IBSC, RENC, CSBWG	C2/26	<b>Le Conseil</b> félicite l'IBSC, les RENC et le CSBWG pour leurs remarquables accomplissements respectifs depuis la tenue du C-1		Décision
	ENC qui se chevauchent	C2/27	<b>L'IRCC</b> chargera le <b>WENDWG</b> d'inclure dans l'ordre du jour de sa prochaine réunion une évaluation initiale des enseignements tirés du processus d'application de la nouvelle résolution de l'OHI 1/2018 depuis son entrée en vigueur.  Par la suite, <b>le président du WENDWG</b> rendra compte de cette évaluation initiale à l' <b>IRCC-11</b>	<b>Fév. 2019</b>  <b>Fin avril 2019</b>	
	ENC qui se chevauchent	C2/28	A la suite de cette évaluation initiale, l' <b>IRCC</b> chargera le <b>WENDWG</b> d'établir comment cette évaluation de l'efficacité de la résolution de l'OHI 1/2018 devrait être effectuée en lui donnant des orientations relatives, de même que sur les résultats attendus (date limite : juin 2019).  Par la suite, l' <b>IRCC</b> soumettra si besoin des amendements à cette résolution et rendra compte du résultat de ce processus dans l'ensemble des régions de cartographie.	<b>Juin 2019</b>  <b>C-3 en préparation de l'A-2</b>	
<b>4.3 Développement et fourniture future des produits S-100</b>					
	Produits S-100	C2/29	<b>Le HSSC</b> examinera la possibilité d'organiser une présentation/démonstration des produits et bancs d'essai basés sur la S-100 au cours d'une session dédiée du C-3.	<b>HSSC-11</b>  <b>C-3</b>	
	Produits S-100	C2/30	<b>L'IRCC</b> fournira des orientations au <b>WENDWG</b> afin qu'il examine l'applicabilité des principes similaires à ceux de la WEND pour la production et pour la diffusion des ENC de la S-101 et de la première génération de produits basés sur la S-100, et rendra compte au C-3.	<b>Déc. 2018</b>  <b>C-3</b>	

**Annexe C au Compte rendu du C-2**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
	Produits S-100	C2/31	<b>Les présidents du Conseil, du HSSC et de l'IRCC ainsi que le Secrétaire général</b> prépareront une stratégie de mise en œuvre visant la production et la diffusion de manière régulière et harmonisée des produits basés sur la S-100 pour discussion plus avant lors de l'A-2 et en vue de la préparation du programme de travail de l'OHI pour la période 2021-2023.	<b>C-3 en préparation de l'A-2</b>	
	Produits S-100	C2/32	<b>Le Secrétaire général</b> commencera à échanger avec la Division de la sécurité maritime de l'OMI, sur une base informelle selon qu'il convient, pour la tenir informée de l'évolution du cadre de la S-100 et de son futur impact possible sur les instruments de l'OMI.	--	
<b>5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI</b>					
<b>5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI</b>					
	Etat financier	C2/33	<b>Le Conseil</b> prend bonne note des informations fournies sur l'état financier actuel.		Décision
<b>5.2 Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2019</b>					
	Programme de travail et priorités	C2/34	<b>Le Conseil</b> approuve les principales priorités identifiées par le Secrétaire général de l'OHI ainsi que par les présidents du HSSC et de l'IRCC et approuve le programme de travail de l'OHI pour 2019		Décision
	Priorités du Programme de travail	C2/35	<b>Le Sec de l'OHI</b> publiera une LC de l'OHI mettant à la disposition des EM de l'OHI le programme de travail de l'OHI 2019 tel qu'approuvé par le Conseil [la version finale devra inclure les principaux résultats/objectifs de la CHRA].	<b>Permanent</b>	
	Thème de la Journée mondiale de l'hydrographie 2019	C2/36	<b>Le Conseil</b> note le thème retenu pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2019 « <i>Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin</i> » qui sera diffusé aux EM de l'OHI par LC de l'OHI.		



<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
	Priorités du programme de travail	C2/37 (auparavant C1/35)	<b>Le Conseil</b> invite le <b>président/Secrétaire général</b> à fournir les principales priorités du programme de travail de l'OHI en même temps que les autres documents d'accompagnement pour les réunions du Conseil	<b>Permanent</b>	
<b>5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2019</b>					
	Budget	C2/38	<b>Le Conseil</b> approuve la proposition de budget de l'OHI pour 2019 et, notant l'impact du projet OHI-100 de l'OHI, soutient la demande de dotation supplémentaire au Fonds pour les projets spéciaux aux fins d'externalisation.		Décision
<b>6. PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI</b>					
<b>6.1 Examen du plan stratégique</b>					
	Examen du plan stratégique	C2/39	Notant l'importance du contexte international (Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, Négocier la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales) et l'objectif de l'OHI tel que stipulé dans la Convention relative à l'OHI, le Conseil charge le <b>SPRWG</b> de rédiger un plan stratégique sur la base des 3 objectifs SMART avalisés lors du C-2.	<b>Conformément au plan de management</b>	
	Examen du plan stratégique	C2/40	Le président du <b>SPRWG</b> collaborera avec les <b>présidents du HSSC et de l'IRCC</b> et leur fournira des projets de cibles stratégiques et d'indicateurs de performance qui pourraient être examinés lors des HSSC-11 et IRCC-11 aux fins d'obtenir des premiers commentaires en retour sur les possibilités de mise en œuvre dans le futur.	<b>15 mars 2019 (pour le HSSC), 15 avril (pour l'IRCC)</b>	
	Examen du plan stratégique	C2/41	<b>Le Conseil</b> donne son aval sur le plan de management pour la phase de rédaction d'une version révisée complète du plan stratégique, comme proposé par le <b>SPRWG</b> , et pour la participation du Secrétaire général en tant que membre.		Décision

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
<b>7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL</b>					
<b>7.1 Préparations du triennat des célébrations du centenaire de l'OHI (OHI-100)</b>					
	OHI-100	C2/42	<b>Le Conseil</b> accueille favorablement et approuve les propositions (y compris la gestion et le budget associés) du Secrétaire général pour la préparation du triennat des célébrations du centenaire de l'OHI (Projet OHI-100).		Décision
	OHI-100	C2/43	<b>Le Secrétariat de l'OHI</b> inclura le projet OHI-100 en tant qu'item permanents de l'ordre du jour ddu Conseil.	<b>C-3, C-4, C-5</b>	
	OHI-100	C2/44	Notant le niveau de participation du Secrétariat de l'OHI et le soutien en nature attendu des Etats membres, <b>le Secrétaire général et le président du SPRWG</b> examineront comment le projet OHI-100 devrait être reflété dans le plan stratégique.	<b>Déc. 2018 et C-3</b>	
<b>7.2 Refonte de l'ensemble des moyens de communication de l'OHI et réorganisation numérique de la Revue hydrographique internationale</b>					
	Communication de l'OHI	C2/45	<b>Le Conseil</b> accueille avec satisfaction et approuve les propositions faites par le Secrétaire général pour la refonte de l'ensemble des moyens de communication de l'OHI, notant que les EM de l'OHI peuvent implémenter les changements d'image de marque, selon leur propre calendrier.		Décision
	Communication de l'OHI	C2/46	<b>Le Conseil</b> donne son aval à la dotation de moyens budgétaires supplémentaires provenant du Fonds pour les projets spéciaux afin de couvrir les coûts de la réorganisation numérique de la RHI.		Décision
	Communication de l'OHI	C2/47	<b>Le Secrétaire général</b> effectuera des recherches et une analyse coût-bénéfice pour évaluer l'intérêt d'inclure la RHI dans le classement des revues scientifiques (Scientific Journal Ranking).		Décision
	Communication de l'OHI	C2/48	<b>Le Conseil</b> salue le soutien en nature fourni par les Etats-Unis (NOAA) et la nomination d'un expert détaché en médias sociaux.		Décision

## Annexe C au Compte rendu du C-2

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE / EVENEMENT	ETAT (au 19 oct. 2018)
<b>7.3 Création et future gouvernance du projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation-Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO)</b>					
	Seabed 2030	C2/49	<p><b>Le Conseil</b> félicite le Dr Graham Allen pour sa présentation sur le projet Seabed 2030 et note son « appel à l'action » à l'OHI.</p> <p><b>Le Conseil</b> charge le <b>SPRWG</b> d'examiner le projet Seabed 2030 dans le cadre du processus de révision du plan stratégique.</p>	<b>C-3</b>	Décision
<b>7.4 Annexe C au compte rendu du C-1</b>					
	Règles de procédure du Conseil	C2/50 (suivi de C1/14)	<p><b>Le Conseil</b> accepte l'interprétation selon laquelle il n'y a pas de conflit entre la RoP 8(i) du Conseil de l'OHI et l'article VI(g)(vii) de la Convention relative à l'OHI, et confirme dès lors que <b>le Conseil</b> a le pouvoir d'examiner des questions proposées par les Etats membres ou par le Secrétaire général.</p> <p><b>Le président du Conseil</b> rendra compte de cela à l'A-2</p>	<b>C-3 en préparation de l'A-2</b>	Décision
<b>7.5 Activités récentes en relation avec la bathymétrie dérivée par satellite et avec la télédétection hydrographique</b>					
<b>8. PROCHAINE REUNION</b>					
<b>8.1 Dates et lieu de la 3<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI</b>					
	C-3	C2/51	<b>Le Conseil</b> approuve la tenue du C-3 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 15 au 17 octobre 2019		Décision
<b>9. QUESTIONS DIVERSES</b>					
	Du C-2 au C-3 puis à l'A-2	C2/52	<b>Le Conseil</b> donne son aval pour que la durée de la 2 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI soit limitée à 4 jours (plutôt que 5 jours comme dans le passé).		Décision
	Du C-2 au C-3 puis à l'A-2	C2/53	<b>L'IRCC</b> collabore avec les <b>présidents des CHR</b> pour prendre des dispositions nécessaires en vue de rendre compte à l'A-2 [et d'éviter toute duplication avec le rapport du président du Conseil qui doit inclure le rapport de l'IRCC]	<b>Nov. 2018</b>	

**Annexe C au Compte rendu du C-2**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>SUJET</b>	<b>DECISION ou ACTION N°</b>	<b>DECISIONS ou ACTIONS (en gras, action par)</b>	<b>DATE CIBLE / EVENEMENT</b>	<b>ETAT (au 19 oct. 2018)</b>
	Du C-2 au C-3 puis à l'A-2	C2/54	<b>Le Secrétariat de l'OHI, les Etats membres, le HSSC et l'IRCC</b> continueront, conformément au cycle de planification décrit dans la résolution de l'OHI <u>12/2002</u> telle qu'amendée (y compris le plan stratégique), la préparation du programme de travail et du budget triennaux de l'OHI, à soumettre à l'A-2.	<b>D'avril 2019 au C-3 en préparation de l'A-2</b>	
	Processus d'approbation des décisions	C2/55	<b>Le Conseil</b> prend bonne note la déclaration de la République de Corée sur le processus de prise de décision à l'OHI.		
<b>10. REVUE DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION</b>					
<b>11. CLOTURE DE LA REUNION</b>					